

# Mission d'évaluation finale du Projet de développement des écovillages



# Rapport

Mai 2024

## Sommaire

Résumé exécutif.....	5
Introduction .....	10
I- Méthodologie .....	12
1.1- Revue documentaire .....	12
1.2- Approche quantitative.....	13
1.3- Approche qualitative .....	13
II- Résultats .....	15
2.1- Stratégie .....	15
2.2- Pertinence .....	16
2.3- Cohérence.....	17
2.4- Efficacité.....	18
2.5- Efficience du projet .....	31
2.6- Effet ou impact du projet.....	33
2.7- Durabilité du projet.....	38
2.8- Genre.....	39
2.9- Redevabilité.....	40
III- Leçons apprises et quelques points d'amélioration.....	42
3.1- Leçons apprises.....	42
3.2- Quelques points d'améliorations .....	42
3.3- Quelques menaces.....	44
Conclusions et recommandations.....	45
Annexes .....	47

## Sigles et abréviations

AGR	: Activité génératrice de revenus
ANADEB	: Agence nationale d'appui au développement à la base
AT2ER	: Agence Togolaise d'Électrification Rurale et des Énergies Renouvelables
BEPC	: Brevet d'études du premier cycle
BT/MT	: Base tension/Moyenne tension
CCNUCC	: Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques
CEPD	: Certificat d'étude du premier degré
CP	: Comité de pilotage
CPD	: Country Programme Document
CPD	: Document de Programme Pays
CST	: Comité scientifique et technique
CVD	: Comité villageois de développement
CVS	: Comité villageois spécialisé
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCV	: Forêt communautaire villageoise
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
MERF	: Ministère de l'environnement et des ressources forestière
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ONG	: Organisations non gouvernementales
PALCC	: Programme d'Appui à la Lutte contre le Changement Climatique
PND	: Plan National de Développement
PND	: Plan National de Développement
PN-PTFM	: Programme national de développement de la plateforme multifonctionnelle
PNUD	: Programme des nations unies pour le développement
PTFM	: Plateforme multifonctionnelle
R4C-Togo	: Renforcement de la résilience au changement climatique des communautés côtières du Togo
WACA	: Programme de gestion du littoral ouest-africain

## Liste des tableaux

Tableau 1.01 : Échantillon des ménages enquêtés.....	13
Tableau 1.02 : Échantillon des acteurs rencontrés lors des entretiens individuels.....	13
Tableau 2.01 : état de mise en œuvre des activités de la composante 1.....	20
Tableau 2.02 : état de mise en œuvre des activités de la composante 2.....	23
Tableau 2.03 : état de mise en œuvre des activités de la composante 3.....	28
Tableau 2.04 : taux d'exécution du budget .....	32
Tableau 2.05 : Pourcentage des ménages ayant accès à l'énergie .....	33
Tableau 2.06 : Pourcentage des ménages ayant accès à l'eau potable de proximité .....	35
Tableau 2.07 : Pourcentage des producteurs de charbons utilisant des techniques efficaces de carbonisation du bois avec un rendement au moins supérieur à 30%.....	35

## Liste des graphiques

Graphique 2.01 : Niveau de réalisation des activités prévues.....	19
Graphique 2.02 : Niveau de réalisation des activités prévues de la composante 1.....	19
Graphique 2.03 : Niveau de réalisation des activités prévues de la composante 2.....	23
Graphique 2.04 : Niveau de réalisation des activités prévues de la composante 3.....	28
Graphique 2.05 : Taux d'exécution physique et financière.....	32
Graphique 2.06 : Pourcentage des élèves des ménages enquêtés qui utilisent l'éclairage des sources d'énergie du projet pour étudier .....	34
Graphique 2.07 : Pourcentage des femmes productrices de charbon qui ont été reconverties à d'autres AGR grâce au projet.....	36

## Résumé exécutif

---

À l’instar de tous les projets de développement, le projet de développement des écovillages au Togo s’est inscrit dans un processus d’apprentissage et de capitalisation des acquis en vue de mieux répliquer les bonnes pratiques. La présente mission d’évaluation finale a pour but de passer en revue l’ensemble des actions menées dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 2019-2023 du projet de développement des écovillages afin de relever les points forts, les points d’amélioration et les leçons apprises. Cette phase du projet de développement des écovillages qui a été mise en œuvre dans 5 localités (Nassiète, Amondè, Doufouli, Klotchomé et Zanvé) a pour objectif de promouvoir un développement local du terroir sobre en carbone, résilient aux effets du changement climatique et bénéfique à l’environnement global des Aires Protégées à travers les écovillages. La mise en œuvre de ce projet a contribué à améliorer les infrastructures de base, à former les femmes, les jeunes et les jeunes dans des pratiques écologiques et à générer de nouveaux revenus, à développer des forêts communautaires et à faciliter l’accès à des énergies durables et abordables.

La méthodologie suivie pour la réalisation de cette mission d’évaluation a combiné la revue documentaire, l’approche quantitative et l’approche qualitative. Les données issues de ces approches ont permis d’examiner l’ensemble des actions du projet en se servant des critères d’évaluation, notamment la stratégie de mise en œuvre, la pertinence, la cohérence, l’efficacité, l’efficience, les effets/impacts, la durabilité, l’analyse genre et la redevabilité. Cet exercice a abouti à un ensemble de conclusions et de recommandations dont les principales sont les suivantes :

**Stratégie :** Le projet de développement des écovillages a été conçu et mis en œuvre de manière participative et inclusive. Le processus de sélection des 5 villages a impliqué plusieurs acteurs qui se sont basés sur les critères objectifs et validés. Les besoins des communautés des villages retenus ont été identifiés en collaboration avec ces communautés et les experts du domaine. Chaque structure ou département ministériel est fortement sollicité sur les activités qui relèvent de ses missions régaliennes (par exemple la définition des caractéristiques des minicentrales solaires qui est faite par les spécialistes du ministère en charge de l’énergie et ses structures connexes). Pour la gestion et le suivi des activités du projet, un comité de pilotage multidisciplinaire (composé des départements ministériels et des structures clés) a été mis en place, ainsi qu’une unité de gestion centrale et des comités de gestion au niveau local. Au sein des écovillages, des commissions spécialisées ont été mises en place et jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre des activités.

**Pertinence :** Le projet de développement des écovillages au Togo a sélectionné cinq sites selon des critères participatifs ; ce qui a permis de prendre en compte les besoins réels des bénéficiaires. Chacun a élaboré un plan d’investissement ancré dans les Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier ceux ciblant la pauvreté, l’eau et l’assainissement, le travail décent et l’action climatique. Ces initiatives s’alignent sur le Document de Programme Pays pour le Togo (2019-2023) visant la bonne gouvernance, la croissance inclusive, l’accès aux services de base et la gestion durable des ressources naturelles. Le projet, conforme aux stratégies nationales — incluant l’axe 3 du Plan National de Développement (2018-2022) et les deux premiers axes de la feuille de route gouvernementale 2020-2025 — a amélioré l’accès à l’électricité et à l’eau potable dans les villages cibles, libérant les populations des maladies liées à l’eau insalubre et de la dépendance à des sources de lumière non fiables, tout en répondant aux besoins spécifiques locaux. Le projet a également renforcé la résilience



communautaire, soutenant les efforts nationaux en matière d'inclusion et de développement et intégrant la promotion de l'égalité de genre. Les entretiens réalisés auprès des bénéficiaires indiquent que toutes ces activités constituent des solutions aux besoins des communautés concernées.

**Cohérence :** L'analyse de la documentation existante et les entretiens menés avec les acteurs concernés indiquent que le projet de développement des Écovillages s'inscrit dans la vision du programme national de développement des écovillages au Togo élaboré en 2017 avec l'appui du PNUD. Ce programme vise à promouvoir un développement humain durable au profit de 500 villages à travers 50 villages-centres, en contribuant à la lutte contre les effets des risques du changement climatique, à la préservation de l'environnement global et à l'effort mondial de réduction des gaz à effet de serre. Il met en particulier l'accent sur la localisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 du Système des Nations Unies, afin de promouvoir un développement multisectoriel et intégré à la base pour un développement inclusif solidaire et durable, sobre en carbone, et résilient aux effets adverses des risques climatiques. Le projet s'inscrit également dans la continuité d'autres initiatives menées au Togo qui couvrent différentes régions du pays et exécutés par certains départements ministériels avec l'appui des partenaires techniques et financiers et les organisations non gouvernementales (ONG). Au cours de sa mise en œuvre, le projet de développement des écovillages a collaboré en parfaite harmonie avec le projet WACA pour le renforcement des capacités de la communauté de l'écovillage de Zanvé. Il y a eu également la collaboration avec le projet PALCC sur les questions de foyers améliorés. On a aussi noté la collaboration avec le programme national de développement de la plateforme multifonctionnelle qui est logé au niveau de l'ANADEB. La collaboration avec ce programme a consisté à partager les expériences en matière des caractéristiques des minicentrales.

**Efficacité :** De l'analyse des données issues de la revue documentaire, de la collecte de données du terrain et des observations faites sur le terrain, la mission d'évaluation a estimé à 42% les activités complètement réalisées, 22% les activités partiellement réalisées et 36% les activités qui n'ont pas été réalisées. Le niveau de réalisation n'est aussi le même dans les 5 écovillages. Par exemple, la pisciculture et la construction de la salle polyvalente n'ont pas été réalisées à Nassiète. La réalisation des forages n'est pas encore terminée dans l'écovillage Zanvé. Il a été noté également de différence entre les caractéristiques des réalisations de certains équipements d'un écovillage à un autre. C'est le cas des salles polyvalentes de Klotchomé et de Zanvé.

**Effet ou impact :** Les résultats de l'évaluation montrent que les effets du projet sont palpables sur le terrain. L'évaluation a noté des impacts à 2 niveaux. Au niveau des bénéficiaires, les communautés estiment que l'accès à l'eau potable, à l'électricité et aux services de la plateforme multifonctionnelle ont apporté des changements positifs dans leurs localités. Ces changements portent sur l'allègement des fardeaux quotidiens des femmes, l'augmentation des taux de réussite scolaire, la réduction des maladies à transmission hydriques et l'autonomisation des femmes. Au niveau des parties prenantes à la mise œuvre du projet, les effets portent sur le partage d'expériences et de bonnes pratiques. Les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet ont apprécié la collaboration et déclaré avoir donné et reçu de nouvelles expériences ou bonnes pratiques qui leur seront très utiles dans la réalisation de leurs missions régaliennes. Les départements en charge de l'eau, de l'agriculture et de l'énergie s'engagent à poursuivre cette collaboration étroite pour la mise en œuvre d'autres projets en ce qui les concernent.

**Durabilité :** L'analyse des informations collectées montre que la conception du projet a pris en compte plusieurs éléments de pérennisation des actions du projet. Grâce à sa conception, le projet accorde une importance particulière au développement durable des localités ciblées, avec des activités de conservation des écosystèmes qui garantissent sa pérennité. Il promeut des activités rémunératrices telles que l'horticulture, la pisciculture, l'apiculture et l'élevage, bénéfiques particulièrement pour les femmes et les jeunes, contribuant ainsi à la viabilité financière du projet. La démarche participative et inclusive a permis d'identifier les besoins réels des communautés en prenant également en compte leurs pratiques culturelles locales. L'organisation communautaire via la création de comités villageois spécialisés, en synergie avec les autorités traditionnelles et autres instances de gouvernance locale, constitue une fondation solide en termes de durabilité. Lors de la mise en œuvre du projet, l'utilisation de la main d'œuvre locale, la formation de quelques techniciens locaux pour la maintenance des équipements et les formations sur les AGR sont aussi des éléments de durabilité. L'implication forte des départements ministériels sectoriels est un point fort pour pérenniser les actions du projet dans la mesure où ces départements pourront intégrer les écovillages dans leurs dispositifs de suivi pour les appuyer à faire face à des situations auxquelles les communautés n'auront pas des capacités nécessaires pour les gérer.

**Analyse genre :** Le projet de développement des Écovillages a mis en place une stratégie intégrant la problématique de genre, s'attachant à garantir une participation équilibrée des femmes et des hommes dans la prise de décisions et l'exécution des activités liées à la gouvernance locale et à l'adaptation. Cet engagement vise à prévenir l'aggravation des inégalités de genre au sein des communautés. Le souhait du projet est que la composition des comités villageois spécialisés tienne compte du genre. Il est assuré que les bénéficiaires du projet, incluant l'accès à l'électricité et à l'eau potable, profitent à toutes les strates de la population dans les localités ciblées. Cette préconisation faite lors de la conception a donné des fruits puisque les femmes ont été les premières à être impactées par les actions du projet. D'après les témoignages des leaders communautaires, des femmes elles-mêmes et les jeunes, les actions du projet ont permis non seulement d'alléger le fardeau quotidien des femmes mais aussi leur autonomisation.

**Redevabilité :** Le processus de conception du projet de développement des écovillages porte en lui-même les fondements de la redevabilité. Lors de la conception du projet, un diagnostic participatif a été effectué, impliquant activement les communautés dans la reconnaissance des défis propres à leur village. Cet exercice collaboratif a également permis de dégager collectivement les solutions envisageables pour pallier leurs difficultés. À partir des explications qui leur sont fournies à chaque étape, les sites devant abriter les réalisations sont choisis par les populations elles-mêmes. Les commissions spécialisées mises en place au sein des écovillages tiennent régulièrement des rencontres avec la population. Au cours de ces rencontres, les membres de ces commissions rendent compte à la population de l'évolution des actions du projet et recueillent par la même occasion les attentes et préoccupations de la population. Ces commissions spécialisées transmettent à leur tour les préoccupations recueillies au comité de pilotage ou à l'unité de mise en œuvre du projet. Selon les informations issues des entretiens, les réunions de comité de pilotage sont aussi organisées semestriellement avec la participation des bénéficiaires.

**Points d'amélioration :** Les données collectées et les observations sur le terrain indiquent que les comités villageois spécialisés, établis dans certains écovillages, sont essentiels à la pérennité du projet.

Cependant, leur absence ou dysfonctionnement dans des villages comme Nassiète, Klotchomé et Zanvé freine l'adhésion de la communauté, en particulier chez les jeunes qui ne s'identifient pas avec le concept d'écovillage et voient le projet comme le privilège du comité villageois de développement. Il est suggéré que les jeunes soient davantage impliqués dans ces comités afin d'améliorer la cohésion communautaire.

Le projet se heurte également à des problèmes d'approvisionnement en eau, en raison d'un débit insuffisant des forages qui affecte la disponibilité d'eau pour le maraîchage, réduisant ainsi le potentiel maraîcher des villages de Amondè, de Nassiète, de Klotchomé. Les équipements tels que les moulins et les batteries des minicentrales solaires sont souvent en panne, ce qui engendre des coûts de réparation élevés et des doutes quant à la viabilité du projet. Ce problème est exacerbé par un manque de techniciens pour assurer la maintenance nécessaire.

En outre, le suivi-évaluation du projet semble être absent, en partie par manque de moyens de transport pour que le comité de pilotage puisse effectuer des visites terrain régulières. Cette lacune du suivi peut expliquer l'échec de certaines activités, comme l'élevage de petits ruminants, possiblement dû à l'absence de soins vétérinaires. Les conflits internes à la communauté et une gestion problématique des ressources affectent également le projet, comme l'utilisation contestée des revenus de la plateforme multifonctionnelle et des équipements acquis pour le maraîchage.

De plus, la construction de structures de soins de santé n'a pas été bien intégrée dans les écovillages dépourvus de ces services. Enfin, l'utilisation de matériaux non locaux pour des activités de génération de revenus, telles que les bacs pour la pisciculture, soulève des questions d'accessibilité et de durabilité pour les communautés.

Au regard de tout ce qui précède, les recommandations suivantes sont formulées et leurs prises en compte permettront de faire des cinq localités les véritables écovillages.

- ☞ Poursuivre la mise en œuvre du projet dans les cinq écovillages en vue de consolider les acquis en redynamisant les commissions spécialisées ou les comités villageois de développement dans certains localités et en réalisant les activités non n'encore mise en œuvre dans d'autres localités, notamment, la construction des salles polyvalentes et l'installation des réseaux internet ;
- ☞ Mobiliser les ressources pour renforcer le dispositif de suivi-évaluation tout en prenant en compte la prise en charge du comité de pilotage ;
- ☞ Renforcer la collaboration avec les départements ministériels sectoriels en intégrant le département en charge de la santé dans le comité de pilotage et mettre en œuvre toutes les activités en lien à la santé dans les écovillage ;
- ☞ Faire un diagnostic pour améliorer le débit d'eau dans les bornes fontaines entre 16 heures et 10 heures dans les écovillages où le problème de débit se pose ;
- ☞ Procéder à l'audit des marchés relatifs à la fourniture des équipements des minicentrales solaires en vue de détecter les origines des pannes régulières des batteries ;
- ☞ Faire une étude sur le consentement à payer par les ménages souhaitant avoir accès à l'électricité issue des minicentrales solaires tout en prenant en compte le niveau de vie des ménages et la pérennité de la source d'énergie ;



- ☞ Procéder à l'intégration des équipements acquis dans le cadre du projet aux parcs nationaux des équipements selon les départements ministériels concernés ;
- ☞ Confier aux structures déconcentrées la formation des techniciens locaux chargés de la maintenance et de la réparation des équipements acquis dans le cadre du projet.

## Introduction

---

En lançant le Plan National de Développement (PND) 2018-2022, le Gouvernement togolais ambitionnait de renforcer la cohésion sociale et l'intégration à travers diverses stratégies prenant en compte la durabilité et la bonne gouvernance. En alignement avec l'Agenda 2030, le PND couvre plusieurs domaines clés, notamment l'amélioration de l'équité sociale et de l'éducation, le développement de l'agriculture en tant que pilier économique et la promotion de la gouvernance. Le PND s'aligne sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) en intégrant des cibles spécifiques à la fois économiques, sociales et environnementales.

Par ailleurs, s'appuyant sur les grands axes du PND, la feuille de route gouvernementale Togo 2020-2025 est conçu pour consolider la paix sociale, stimuler l'emploi et moderniser le pays tout en visant une croissance économique durable et inclusive avec plusieurs projets et réformes. Parmi ces projets, l'on note la mise à l'échelle de l'expérimentation d'écovillages.

En effet, tout comme les autres pays de la sous-région, le Togo fait face à de sérieux problèmes environnementaux, avec des écosystèmes en déclin du fait d'une mauvaise gestion des ressources naturelles, aggravée par la pauvreté et des pratiques non durables, réduisant la productivité agricole et affaiblissant les écosystèmes. Pour s'attaquer à ces problématiques et aux effets néfastes du changement climatique, le gouvernement togolais, en collaboration avec le PNUD, a lancé une initiative pilote en 2014 pour créer des écovillages dans deux villages (Andokpomey et Donomadé). Les résultats encourageants de cette expérience ont conduit le PNUD à soutenir le Togo dans le développement des écovillages pour promouvoir un développement local durable, résilient au changement climatique et écologique dans cinq (5) nouveaux villages conformément aux ambitions du CPD 2019-2023. Ce projet a eu pour objectif de « Promouvoir un développement local du terroir sobre en carbone, résilient aux effets du changement climatique et bénéfique à l'environnement global des Aires Protégées à travers les écovillages ». Il vise à contribuer à améliorer les infrastructures de base, à former les femmes dans des pratiques écologiques et à générer de nouveaux revenus, à développer des forêts communautaires et à faciliter l'accès à des énergies durables et abordables. Il est subdivisé en trois composantes : (i) gouvernance territoriale locale du développement socioéconomique et culturel ; (ii) adaptation des systèmes de production, croissance inclusive et création durable d'emplois verts et de richesses ; et (iii) conservation communautaire des écosystèmes.

En vue de tirer les leçons apprises pour une meilleure implémentation de cette expérience à une échelle plus grande, le Gouvernement togolais et son partenaire le PNUD ont souhaité de se faire accompagner par un consultant indépendant pour passer en revue l'ensemble des actions menées dans le cadre de la mise œuvre du projet de développement des écovillages de 2019 à 2023. Il s'est agi de façon précise (i) d'effectuer la revue documentaire en lien avec le Projet de développement des écovillages ; (ii) d'effectuer la collecte des données en vue d'une analyse et interprétation ; et (iii) de rédiger des rapports d'évaluation.

Le présent rapport présente les conclusions de la mission du consultant. Ces conclusions sont tirées de l'analyse des informations rendues disponible grâce à une démarche méthodologique qui a combiné la revue documentaire, l'approche quantitative et l'approche qualitative. Les données issues de ces approches ont permis d'examiner l'ensemble des actions du projet en se servant des critères d'évaluation. Ce rapport rappelle en premier lieu la démarche méthodologique adoptée par le consultant pour atteindre les objectifs. En deuxième, le rapport présente les résultats de l'appréciation du consultant par rapport à la stratégie de mise en œuvre, à la pertinence, à la cohérence, à l'efficacité, à l'efficience, aux effets/impacts, à la durabilité, à la prise en compte de la dimension genre et à la

redevabilité. Au regard de l'importance dudit projet et les effets tangibles observables sur le terrain et les attentes des communautés, un paragraphe sur les points forts et faibles du projet a été développé. Le dernier point de ce rapport aborde les leçons apprises et les préconisations dont leur prise en compte permettra de consolider les effets du projet sur le terrain.

# I- Méthodologie

---

L'objectif principal de cette mission d'évaluation finale est d'apprécier la performance générale, les effets du projet sur les bénéficiaires et de tirer des enseignements et des orientations stratégiques pour des projets similaires et pour la durabilité de ses acquis. Pour atteindre cet objectif, notre démarche méthodologique s'est basée sur les critères et questions d'évaluation. Un accent a été donc mis sur (i) l'analyse de la chaîne des résultats du projet ; (ii) l'appréciation de la stratégie de mise en œuvre du projet et les approches utilisées ; (iii) l'analyse de l'interaction entre l'ensemble des parties prenantes du projet d'une part et entre le présent projet et d'autres projets complémentaires ou projets semblables ; et (iv) l'identification et l'analyse d'éventuels facteurs externes (sociaux, économiques, politiques, géographiques, culturels, environnementaux) ayant influencé la mise en œuvre du projet et leurs impacts sur les résultats et processus. Ce processus nous a permis d'établir le bilan de la mise en œuvre du projet tout en dégagant les points forts et les points d'amélioration, les leçons apprises, les bonnes pratiques, les innovations, les limites/insuffisances.

En vue de faire ces analyses, les données primaires et secondaires de qualités ont été collectées en se basant sur trois approches, à savoir la revue documentaire, l'approche qualitative et l'approche quantitative. Les données issues de la collecte utilisant les trois approches ont permis de répondre de manière claire et sans ambiguïté les questions de recherche de la matrice des questions.

## 1.1- Revue documentaire

La revue documentaire a consisté à exploiter les documents du projet, les documents programmatiques de l'État et les documents d'autres projets.

✚ Au titre des documents du projet

Nous avons exploité l'ensemble de la documentation produite dans le cadre de la mise en œuvre du projet, notamment le document du projet, les rapports d'activités de 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 et un rapport du comité de pilotage.

✚ Au titre des documents programmatiques de l'État

En ce qui concerne les documents programmatiques de l'État, les documents ci-après ont été exploités :

- Plan stratégique pour l'accès universel à l'eau potable et l'assainissement au Togo à l'horizon 2030 ;
- Loi portant organisation des services publics, de l'eau potable et de l'assainissement ;
- Document de politique agricole pour la période 2016 -2030 ;
- Loi n° 2008-005 portant loi-cadre sur l'environnement ;
- Loi n° 2008-09 portant code forestier ;
- Loi n° 2009-001 sur la prévention des risques biotechnologiques.

✚ Au titre des documents d'autres projets

Au cours de la mission, nous avons recensé quelques projets similaires et avons exploité leurs documents en vue d'apprécier la cohérence. Il s'agit des projets :

- Projet d'électrification de 78 localités rurales ;
- Projet d'électrification de 187 localités rurale ;

- Le projet de renforcement de la résilience au changement climatique des communautés côtières du Togo (R4C-Togo) ;
- Projet de promotion de l'utilisation des foyers améliorés dans les ménages à Atakpamé et Hihéatro ;
- Le Programme d'Appui à la Lutte contre le Changement Climatique (PALCC) ;
- Le projet WACA ;
- Le programme national de la plateforme multifonctionnelle.

 Au titre des conventions

- Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
- Rapport Our Common Future, ou rapport Brundtland

## 1.2- Approche quantitative

Les données quantitatives ont été collectées afin d'apprécier le niveau d'atteinte de certains indicateurs du cadre logique. Elles ont été collectées auprès des ménages au sein desquels les femmes, les jeunes, les élèves ont été enquêtés. La taille de l'échantillon par village a été fixée à 45 pour permettre l'interprétation des données par écovillage. Cette taille de 45 ménages par écovillage est statistiquement suffisante pour faire des interprétations.

*Tableau 1.01 : Échantillon des ménages enquêtés*

	Nombre de ménages		
	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
NASSIETE	45	46	102%
AMONDE	45	46	102%
DOUFOULI	45	45	100%
ZANVÉ	45	46	102%
KLOTCHOMÉ	45	51	113%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>225</b>	<b>234</b>	<b>104%</b>

Pour la collecte de données, nous avons fait appel à cinq (05) assistants de collecte de données qui ont travaillé pendant 5 jours au cours de la période allant du 08 au 14 avril 2024.

## 1.3- Approche qualitative

C'est le volet le plus important de la mission. L'approche qualitative a permis d'obtenir des réponses précises et approfondies sur la mise en œuvre du projet. La collecte des données qualitatives s'est faite à travers les entretiens en ligne et en face à face. Des focus group également ont été réalisés.

### Entretiens individuels

Les entretiens ont été réalisés auprès des bénéficiaires et des parties prenantes comme l'indique le tableau ci-après. Ces entretiens ont été réalisés au niveau central au cours de la période allant du 25 mars au 06 avril 2024. Les données collectées auprès de ces acteurs sont liées à la pertinence, à la cohérence et aux effets du projet ainsi qu'au niveau de collaboration des parties prenantes de la mise en œuvre. Ces données recueillies auprès des ménages ont également permis de documenter les témoignages.

*Tableau 1.02 : Échantillon des acteurs rencontrés lors des entretiens individuels*



N°	Cible	Nombre d'entretiens
1	Comité de pilotage	1
2	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	1
3	Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération	1
4	Ministère de l'économie et des finances	1
5	Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural	2
6	Ministre du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	1
7	Agence Togolaise d'Électrification Rurale et des Énergies Renouvelables (AT2ER)	1
8	Université de Lomé	1
9	Equipe de gestion du projet (Coordonnateur, RAF et RSE)	3
10	Les ONGs impliquées	2
11	Comités villageois de développement	5
12	Comités villageois Spécialisés	5
13	Chefs traditionnels et coutumiers	5
14	Elus locaux	5
15	Chef de ménages	5
16	Femmes leaders	5
17	Jeunes leaders	5
18	Les acteurs privés	2
Total		52

### Focus group

Afin d'enrichir les données qualitatives, des groupes de discussions ont été organisés. Les femmes et les jeunes ont été les cibles pour cette technique de collecte de données qualitatives. Au total, 10 focus group ont été animés à raison de 2 par écovillage.

### Observations sur le terrain

Pour les besoins de triangulation des informations, les observations sur le terrain ont été faites à travers des visites du terrain. Au cours de ces visites, des entretiens et des échanges avec les membres des comités villageois spécialisés (CVS) et les comités villageois de développement (CVD) ont été nécessaires pour comprendre les réalisations.

## II- Résultats

---

### 2.1- Stratégie

Cette phase du projet de développement des écovillages a concerné cinq villages au Togo répartis dans les 5 régions administratives. Une approche participative et inclusive a été utilisée tout au long du processus du cycle de vie de ce projet. Cette approche a impliqué beaucoup d'acteurs dans la mise en œuvre et du suivi du projet. Les ministères et les structures suivants sont impliqués de différentes manières :

- Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
- Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération
- Ministère de l'Economie et des Finances
- Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural
- Ministre du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'emploi des jeunes
- Ministère des Mines et de l'Énergie
- Agence Togolaise d'Électrification Rurale et des Énergies Renouvelables (AT2ER)
- Université de Lomé

Une première étape dans la mise en œuvre du projet de développement des Écovillages est le choix des cinq (5) nouveaux villages. Tous les acteurs cités plus haut ont été impliqués dans l'élaboration et la validation des critères pour le choix de ces villages. Le processus de sélection des villages a consisté à dresser une liste réduite de trois villages par régions. Les critères validés ont permis de retenir un village par site et ainsi, Nassiete fut retenu dans la région des savanes, Amondè dans la région de la Kara, Doufouli dans la région centrale, Klotchome dans la région des plateaux et Zanvé dans la région maritime.

Un diagnostic participatif est ensuite organisé dans les différents villages retenus qui a permis d'identifier les problèmes prioritaires et d'analyser des solutions pour permettre d'améliorer les conditions de vie des populations de ces villages. Le rapport de ce diagnostic a ainsi servi de guide dans l'élaboration des activités à mener dans chaque village.

Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des activités, un comité de pilotage regroupant plusieurs acteurs de diverses structures, une unité de gestion qui est au niveau de la coordination et des comités de gestion de projet au niveau de chaque localité ont été mise en place.

Au niveau local, il est mis en place des comités villageois spécialisés pour la durabilité des infrastructures, équipements socio-économiques, financiers, environnementaux et suivi évaluation des performances dans le processus de transformation des villages en Écovillages comme l'a signalé un acteur à Amondè en ces termes « *Nous avons formé différents types de comités. Il y a ceux qui s'occupent de la gestion des forages. Certains s'occupent de la gestion de l'énergie, d'autres de la gestion de la pisciculture, de l'élevage des chèvres. Donc lorsque les choses n'évoluent pas, il est important qu'on fasse des assises avec toute la population pour pouvoir identifier les problèmes* ».

La planification des activités se fait annuellement, après le recueil des besoins par les comités locaux. Les besoins identifiés par les communautés à la base à travers le comité local sont transmis et soumis au comité de pilotage national. Le comité de pilotage synthétise et priorise les besoins pour la planification annuelle des activités dans les différentes localités bénéficiaires.

## 2.2- Pertinence

La pertinence est la mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l'intervention correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires (individus, groupes ou organisations qui bénéficient de l'intervention, directement ou non, intentionnellement ou non), du pays, de la communauté internationale et des partenaires/institutions et demeurent pertinents même si le contexte évolue<sup>1</sup>.

Le projet de développement des écovillages a identifié, selon une approche participative, cinq (5) nouveaux sites d'Écovillages (Klotchome canton d'Asrama, Préfecture de Haho ; Doufouli, Canton de Doufouli, Préfecture de Blita ; Amondè, Canton de Sirka, Préfecture de Binah et Nassiete Canton de Goudogua, Préfecture de Tandjouaré) et l'élaboration de leur plan d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre intégrée des ODD au niveau local.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs de développement durable, notamment les objectifs 1, 6, 8 et 13 qui se réfèrent respectivement à la pauvreté, à l'eau potable et assainissement, au travail décent et croissance économique et à l'action climatique.

Le CPD (Country Programme Document for Togo) 2019-2023 a pour objectif d'améliorer la gouvernance pour accroître la participation citoyenne, de promouvoir une croissance inclusive et l'accès aux services sociaux de base et de renforcer la gestion durable des ressources naturelles ainsi que la résilience face au changement climatique. Les activités planifiées et réalisées dans le cadre du projet de développement des Écovillages cadrent avec les objectifs du CPD 2019-2023 au Togo et le plan cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable qui est le principal instrument qui permet au système des Nations Unies de planifier et mener des activités de développement dans les pays où il opère.

Le projet de développement des Écovillages répond aux objectifs des principaux documents stratégiques du Togo, notamment l'axe 3 du Plan de National de Développement PND 2018-2022 « Consolidation du développement social et renforcement des mécanismes d'inclusion » et aux deux premiers axes de la feuille de route gouvernementale 2020-2025 « renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix ; dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie ». « *Ce programme est en parfaite harmonie avec les priorités nationales depuis le SCAPE, le PND et maintenant la feuille de route gouvernementale où la question de la résilience au niveau communautaire est une priorité absolue, donc c'est en parfaite harmonie avec toutes les priorités qui sont définies* » les propos d'un acteur impliqué au niveau central interviewé.

Les différents villages bénéficiaires de ce projet manquaient prioritairement de l'électricité, de l'eau de boisson. Ils utilisaient avant l'arrivée du projet les lampes torches et autres pour l'éclairage et l'eau de rivière et de puits dans les ménages. Il est aussi difficile d'avoir accès à l'eau pendant les saisons sèches. Les populations sont obligées d'aller la nuit chercher de l'eau et sont parfois victimes de morsure de serpent comme le dit un président de comité villageoise de développement « *Vraiment, ces réalisations ont satisfait nos besoins, c'est de ça que nous souffrons avant. On puisait de l'eau souillée avant dans la forêt ou les rivières et lorsqu'on buvait cette eau ça nous crée des maladies. Maintenant que nous avons des pompes, nous sommes libres et on tombe rarement malade, on a aussi l'électricité, on a la plateforme qui nous permet de faire marcher les moulins qu'ils nous ont donnés. Ces moulins ont beaucoup aidé les femmes parce qu'avant pour moudre la farine, il faut aller jusqu'à Asrama* »

---

<sup>1</sup>Des meilleurs critères pour des meilleures évaluations, définitions adaptées et principes d'utilisation, Réseau du CAD de l'OCDE sur l'évaluation du développement (EvalNet), 2019, p.7.

Les différents mécanismes développés par le projet de développement des Écovillages répondent aux besoins spécifiques des bénéficiaires directs des différentes localités touchées par le projet.

Ce projet prend en compte la promotion de l'égalité de genre dans le plan national du Développement (PND) au Togo dans la feuille de route du gouvernement Togolais 2020-2025, les Objectifs de développement Durable (ODD) et le CPD 2019-2023 au Togo.

### 2.3- Cohérence

De la revue de la littérature et des différents entretiens avec les acteurs impliqués, il ressort que le projet de développement des Écovillages concorde avec d'autres projets réalisés au Togo. Ces projets sont mis en œuvre par les ministères, les partenaires techniques et financiers et les Organisations non gouvernementales (ONG) à travers le pays. Pour montrer la cohérence du projet Écovillages, un acteur d'un ministère déclara « *Nous faisons les investissements en matière de microcentrales solaires ou forage et eux, ils organisent les communautés pour la gestion des ouvrages. En dehors du projet WACA, le PALCC touche les énergies renouvelables, notamment les foyers améliorés où l'écovillage aussi développe les foyers améliorés, d'où les deux projets mutuellement se complètent pour la promotion des foyers améliorés. En dehors de ces deux, il y a le projet R4C qui concerne la résilience communautaire au niveau de littoral financé par la FAO. Là aussi, le projet est en train d'envisager le développement de synergie avec ce projet dans les localités du littoral et le PLCC2 qui arrive avec l'union Européen aussi, eux, ils sont dans la région centrale, donc c'est une occasion pour développer les synergies avec le PLCC2* ».

La revue de la littérature a permis de relever les projets suivants réalisés au Togo et allant dans le même sens que le projet de Développement des Écovillages :

- Le projet WACA

Il est destiné à renforcer la résilience des habitants du littoral de six pays d'Afrique de l'Ouest. Ce projet contribuera à réduire les inondations en restaurant les lagunes et les systèmes de drainage et en améliorant la gestion des bassins versants. Des interventions auront également pour but de lutter contre la pollution par un meilleur traitement des déchets marins et des déchets industriels ou municipaux, ainsi que des déversements d'hydrocarbures.

- Le Programme d'Appui à la Lutte contre le Changement Climatique (PALCC)

Ce programme s'inscrit dans le cadre des mesures d'atténuation et d'adaptation des changements climatiques dans les secteurs impactés. Elle fait partie des initiatives les plus importantes dans le monde en matière de lutte contre le changement climatique. Il a pour objectif d'appuyer le Togo dans la mise en œuvre d'une réponse nationale aux défis posés par les changements climatiques.

- Projet de promotion de l'utilisation des foyers améliorés dans les ménages à Atakpamé et Hihéatro

L'ONG Women Environmental Programme-Togo (WEP-TOGO) à travers le projet « Promotion de l'utilisation des foyers améliorés dans les ménages à Atakpamé et Hihéatro ». Ce projet a pour objectif de sensibiliser les femmes sur les effets de la déforestation et sur les bonnes pratiques de cuisson propre dans les ménages.

- Le projet renforcement de la résilience au changement climatique des communautés côtières du Togo (R4C-Togo)

Ce projet élaboré par le gouvernement togolais et soutenu par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) vise à renforcer la résilience au changement climatique des communautés côtières au Togo, grâce à une approche intégrée, axée sur l'adaptation basée sur les écosystèmes et les moyens de subsistance de ces communautés. Ce projet est exécuté par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Ce projet devra pouvoir améliorer les moyens de subsistance grâce à des technologies et des solutions innovantes de 99 500 personnes et accompagner 2100 entrepreneurs, dont 50% de femmes, issu de 78 coopératives. Toutes spécialisées dans la transformation des produits non ligneux, agricoles, dans le développement de l'élevage et de la pêche à l'aide des technologies d'adaptation. Les actions de reboisement sont également menées, notamment 1 000 ha de berges lagunaires, 500 ha de terres dégradées et 100 ha de forêts communautaires et sacrées. Une autre activité de ce projet, c'est l'élaboration de 08 plans d'adaptation à raison d'une par commune.

- Projet d'électrification de 187 localités rurales

Le projet d'électrification de 187 localités rurales s'inscrit dans la vision d'accès universel aux services énergétiques et vise la création et le développement des activités génératrices de revenus au sein des populations rurales. Initialement prévu pour couvrir 150 localités, le projet s'étendra sur 37 localités supplémentaires avec deux composantes : l'extension de réseau BT/MT et les branchements de nouveaux clients. Au terme du projet, plus de 511 km de réseau MT et 159 km BT devraient être construits dans les régions des Plateaux et Centrale et 460 km MT et 156 km BT dans les régions des Savanes et de la Kara, et plus de 5 600 lampadaires répartis dans les cinq régions économiques du pays.

- Projet d'électrification de 78 localités rurales

Conformément à la vision d'accès universel aux services énergétiques, le projet d'électrification de 78 localités a été initié dans le but d'étendre les réseaux MT/BT et de favoriser les branchements de nouveaux clients. Avec 571 km de réseau MT et 223 km de réseau BT ont été construits à travers les cinq régions du pays, ce projet devra permettre aux populations de lancer leurs activités génératrices de revenus en bénéficiant des services énergétiques de qualité.

- Programme national de développement de la plateforme multifonctionnelle

PN-PTFM a pour objectif de contribuer à l'accroissement des revenus et à l'amélioration des services sociaux de base (éducation, santé, hydraulique) en faveur des populations rurales, à travers un accès élargi aux services énergétiques fournis par la plateforme. Le Programme national de développement de la Plateforme multifonctionnelle est lancé en 2011 avec pour objectif 1000 plateformes.

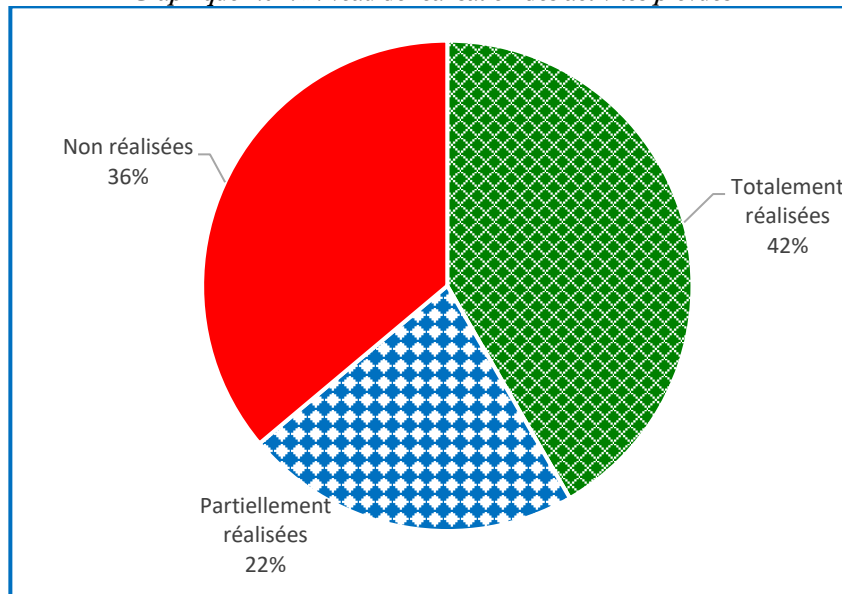
De tout ce qui précède, il est à noter que le projet de développement des Écovillages est cohérent avec beaucoup de projets mis en œuvre au Togo par le gouvernement togolais, les partenaires techniques et financiers et les organisations de la société civile du Togo.

#### 2.4- Efficacité

D'après le document du projet, plus de trente-six (36) activités ont été définies et regroupées sous 3 principales composantes. La réalisation de ces activités se présente comme l'indique le graphique 2.01 ci-après. L'exploitation des documents surtout les rapports d'activités et les observations sur le terrain permet d'attester que 42% des activités prévues ont été mises en œuvre contre 36% qui n'ont pas été réalisées ou aucune information ne permet d'attester leur réalisation. Le reste (22%) a été partiellement réalisé, c'est-à-dire qu'elles ont connu un début de réalisation ou certaines tâches et composantes n'ont pas été réalisées.



Graphique 2.01 : Niveau de réalisation des activités prévues



#### 2.4.1- Gouvernance territoriale locale du développement socioéconomique et culturel

La composante 1 du projet vise à accompagner les communautés concernées à asseoir les bases d'un développement durable. Cet accompagnement permet de mettre en place les comités villageois spécialisés (CVS) qui sont acteurs clés du concept d'écovillage. Cette composante vise également à initier les communautés à l'organisation et à l'aménagement de l'espace du terroir villageois avec des règles locales de bonne gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles tout en mettant en place des mécanismes de gestion de la durabilité des infrastructures et des équipements acquis dans le cadre du projet. Comme l'indique le graphique ci-après, sur les dix (10) activités prévues pour cette composante, seulement deux (02) ont été totalement réalisées contre quatre (04) non réalisées et quatre (04) partiellement réalisées. Le tableau 2.01 ci-dessous présente plus d'informations sur le niveau de réalisation de chaque activité.

Graphique 2.02 : Niveau de réalisation des activités prévues de la composante 1

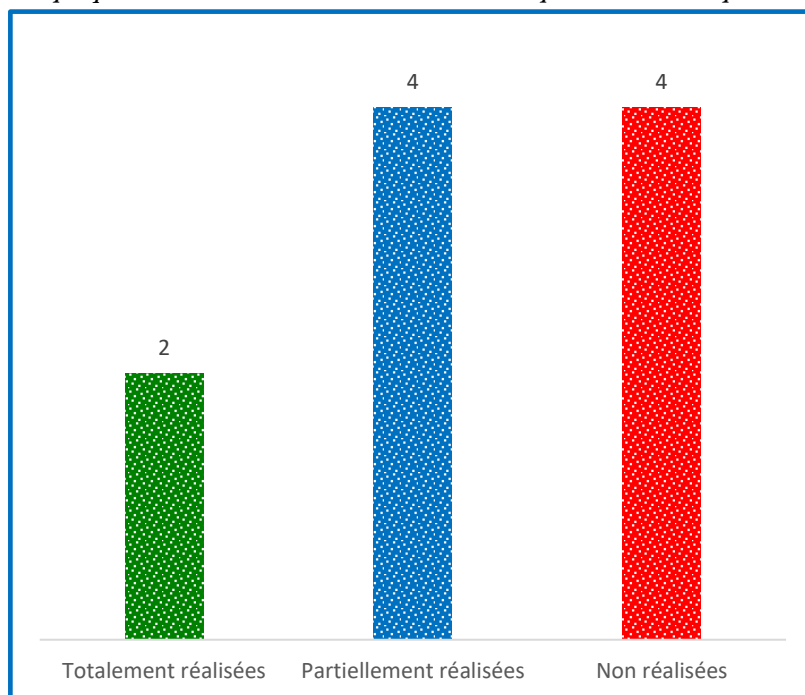


Tableau 2.01 : état de mise en œuvre des activités de la composante 1

Activités	Cible	Réalisation	État
<p>Activité 1.1.1 : Élaborer, faire valider et mettre en œuvre un programme de Sensibilisation, Formation, Information, Communication Environnementale (SFICE) avec des réunions de mise en place des CVS pour la durabilité des acquis.</p>	<p>Mise en place de 6 Comités villageois Spécialisés (CVS) par Écovillage pour la durabilité des infrastructures, équipements socioéconomiques, financiers, environnementaux et suivi évaluation des performances dans le processus de transformation des villages en Écovillages</p>	<p>Dans le cadre de cette activité, les CVD des 5 nouveaux écovillages ont été accompagnés pour l'élaboration de leurs statuts et règlements intérieurs et l'obtention des récépissés marquant leur reconnaissance officielle. Les rapports d'activités indiquent qu'il a été mis en place 25 commissions villageoises spécialisées à raison de 5 par village. Il a été également organisé les visites d'échange d'expériences dans l'écovillage pilote de Donomadé par les représentants des 5 nouveaux villages. Il ressort des échanges avec les leaders communautaires de l'écovillage Nassiète qu'il n'existe pas des commissions spécialisées dans cet écovillage. À Amondè, les leaders communautaires indiquent que seules 4 commissions villageoises spécialisées sont mises en place. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la commission Agriculture, Élevage et pisciculture</li> <li>- la commission Environnement et Apiculture</li> <li>- la commission Énergie</li> <li>- la commission Eau et Assainissement</li> </ul>	<p>Partiellement réalisée</p>
<p>Activité 1.1.2 : Former les membres du Comité villageois de Développement (CVD) et ceux du Comité Inter-Villageois sur les thématiques de gestion des conflits dans le terroir de l'Éco-village et de ses villages satellites. La mise en œuvre de cette activité porte sur l'organisation de sessions de formation des CVS et du CVD dans le cadre de la mise en œuvre du SFICE sur la gestion des conflits villageois et inter-villageois</p>	<p>Réduction de 80% des conflits villageois et inter-villageois</p>	<p>Selon le rapport d'activité 2019 du projet, l'organisation de sessions de formation des CVS et du CVD dans le cadre de la mise en œuvre du SFICE sur la gestion des conflits villageois et inter-villageois a été annulée. Cependant, ce même rapport indique les membres de CVD et les responsables des commissions spécialisées ont été formés sur la bonne gouvernance locale et la gestion des ouvrages réalisés dans le cadre du projet. Ils ont également pris part à plusieurs rencontres organisées dans le cadre de la mise en œuvre du projet, notamment des visites d'échanges.</p> <p>Malgré ces formations, quelques différends entre les communautés persistent sur le terrain. C'est le cas des écovillages de Zanvé et de Nassiète.</p>	<p>Partiellement réalisée</p>
<p>Activité 1.2.1: Acquérir des cartes numériques thématiques et géoréférencées portant sur l'espace économique ou terroir de l'Écovillage avec l'appui technique de l'unité cartographique du MERF. À cet effet, les actions</p>	<p>Une carte numérique géoréférencée d'occupation participative actuelle et future de l'espace rural intégrant un plan local d'aménagement et de gestion communautaire et une charte locale</p>	<p>Selon les rapports d'activités, le projet a acquis des cartes numériques thématiques et géoréférencées portant sur la planification de l'espace économique ou terroir des Écovillages. Ce qui s'est matérialisé par la production des cartes d'occupation de sol à partir des images satellitaires de haute résolution (50 cm de</p>	<p>Réalisée</p>

Activités	Cible	Réalisation	État
prioritaires concernent des visites participatives de terrain avec les notables, les membres du CVS et du CVD pour une reconnaissance des actions d'occupation de l'espace en rapport avec la cartographie avec une localisation des champs, des habitations, des parcours de bétail, des bas-fonds, des cours d'eau et des zones humides.	d'utilisation durable des ressources naturelles est élaborée, validée et en cours de mise en œuvre avec les actions prioritaires d'adaptation	2018) pour l'ensemble des écovillages (les 2 villages pilotes et les 5 nouveaux).	
Activité 1.2.2: Tenir des réunions villageoises et inter-villageoises pour une planification participative de l'occupation de l'espace suivant la vocation des sols		Cette activité a été réalisée au cours d'une mission d'identification des sites devant abriter les différentes réalisations. En effet, il a été organisé des réunions villageoises et inter-villageoises pour une planification participative de l'occupation de l'espace selon le rapport d'activité de 2019. Ces réunions inter-villages se poursuivent dans certains écovillages selon les informations que l'équipe de mission d'évaluation a collectées auprès des responsables des comités spécialisés. Par exemple à AMONDE, dans le cadre de ces échanges inter-village, des comités spécialisés sont composés des membres venant de plusieurs villages satellites.	Réalisé
Activité 1.2.3: Élaborer et faire valider un plan local d'aménagement et de gestion communautaire, participative et inclusive des ressources naturelles des terroirs villageois assorti d'une charte locale d'utilisation durable des ressources naturelles		L'élaboration et la validation de 5 plans locaux d'aménagement et de gestion communautaire des ressources naturelles des terroirs qui devraient se faire en 2019 ont été reportées en 2020 puis en 2021. Reportée pour 2021 en vue de la coupler avec les activités d'implantation des plantations communautaires ou forêt villageoises, l'élaboration et la validation de 5 plans locaux d'aménagement et de gestion communautaire des ressources naturelles n'a pas été explicitement mentionnée par le rapport d'activité de 2021. Ce qui ne permet pas d'attester de la réalisation de cette activité.	Non réalisée
Activité 1.3.1: Construire, équiper et assurer le fonctionnement d'une Case de santé au profit des Écovillages	L'accès aux services sociaux de base prioritaires est assuré dans chacun des 5 nouveaux Écovillages du Togo	L'équipe d'évaluation n'a pas pu trouver d'éléments dans les documents, y compris les rapports d'activités mis à sa disposition qui pouvaient témoigner de la mise en œuvre de cette activité. Il n'existe pas non plus de preuve observable sur le terrain par rapport à la construction des cases de santé dans les écovillages.	Non réalisée
Activité 1.3.2: Construire une pièce adjacente à la PTFM et mettre en place un coffre-fort blindé et 1 ligne de microcrédit revolving pour promouvoir les AGR		L'équipe d'évaluation n'a pas pu trouver d'éléments dans les documents, y compris les rapports d'activités mis à sa disposition qui pouvaient témoigner de la mise en œuvre de cette activité. Il n'existe pas non plus de preuve	Non réalisée

Activités	Cible	Réalisation	État
d'entrepreneuriat rural de création inclusive de richesses assortie d'une assurance santé. Avec des options alternatives d'AGR dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat rural et la professionnalisation des métiers		observable de coffre-fort blindé et les témoignages des leaders communautaires dans certains écovillages n'attestent pas l'existence d'une ligne de microcrédit revolving de promotion des AGR d'entrepreneuriat rural. Cependant, les leaders communautaires de Nassiète reconnaissent que certains hommes ont bénéficié des prêts de la ligne des recettes de la PTFM.	
Activité 1.3.3: Construire une salle polyvalente avec une TV à écran plat, accès à l'internet, 3 ordinateurs pour la formation, pour une création inclusive d'emplois verts et de richesses sous la gestion d'un groupement de femmes de l'Écovillage		Sur les 5 écovillages, seulement 3 ont bénéficié de salle polyvalente. Les salles polyvalentes prévues à Nassiète, Amondè et à Douffouli n'ont pas pu être construites. Lors de la collecte de données sur le terrain, il a été constaté qu'il n'existe pas de salle polyvalente à Douffouli et la salle polyvalente de Zanvé n'a pas été totalement équipée comme prévu. Dans le cadre de cette activité, les bureaux de l'unité de coordination du projet ont été aménagés. Cependant, en lieu et place de la salle polyvalente de Douffouli, le projet a achevé les travaux du centre communautaire à la demande de la communauté de ce village. Ce centre communautaire a une capacité qui répond au mieux au besoin réel de la communauté.	Partiellement réalisé
Activité 1.3.4: Acquérir et distribuer 310 poubelles soit 2 pour chacun des ménages, la PTFM, la case de santé, l'école et la salle polyvalente pour le tri des déchets organiques à composter et non organique à recycler		Les rapports d'activités mis à notre disposition ne semblent pas contenir d'informations liées à la réalisation de cette activité.	Non réalisée
Activité 1.3.5: Construire pour chacun des Écovillages, un total de 12 latrines soit 3 blocs de 4 dont la moitié pour les femmes et la moitié pour les hommes avec le double à Amondè soit un total de 72 latrines		Une latrine écologique couplée à un biodigester est construite au profit des élèves du collège de l'écovillage de Douffouli et des latrines écologiques à bilofiltre sont construits pour les communautés dans trois autres écovillages à savoir, Zanvé, Klotchomé et Douffouli. D'après nos observations sur le terrain, à Amondè, seulement un bloc de 4 latrines est en construction. Selon les informations, les travaux se sont arrêtés et les populations n'ont été associées à l'identification de l'emplacement où se construit ce bloc. À Nassiète, c'est aussi un bloc de 4 latrines. Elles ne sont pas utilisées par manque d'eau.	Partiellement réalisée



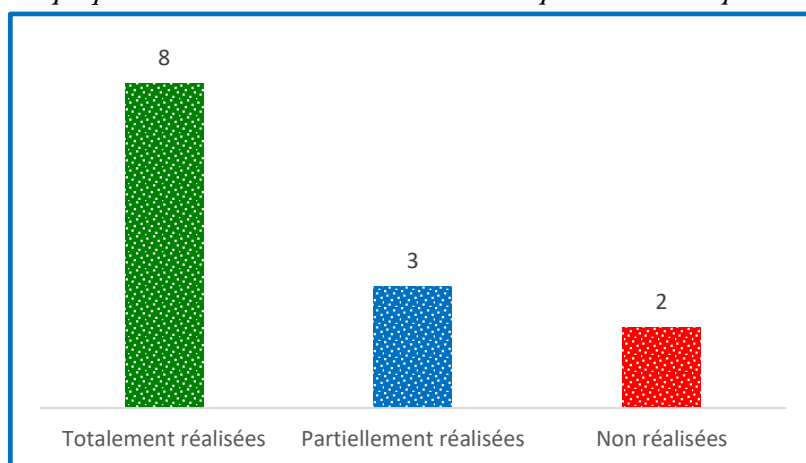
**Salle polyvalente**

**Latrine**

### 2.4.2- Adaptation des systèmes de production, croissance inclusive et création durable d'emplois verts et de richesses

La deuxième composante vise à mettre de l'eau potable et de l'énergie propre à la disposition des communautés en vue de leur permettre de réaliser des actions de développement durable. Il s'agit d'utiliser ces ressources indispensables pour mener des activités (i) de modernisation, du développement inclusif et d'adaptation aux effets des risques climatiques ; (ii) d'adaptation inclusive des systèmes de production agrosylvopastorales ; (iii) de restauration de la couverture végétale et de gestion durable des terres intégrant la promotion des fruitiers ; (iv) de promotion de la chaîne des valeurs des filières porteuses de croissance inclusive avec des activités de transformation, conditionnement, transport et commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques promus à travers les PTFM et l'organisation de foires de ventes est promue. Pour atteindre ces objectifs, plus treize (13) activités ont été programmées. L'exploitation des documents de mise en œuvre du projet, l'analyse des données primaires collectées et les observations faites sur le terrain ont permis d'élaborer le graphique 2.03 ci-dessous. Ce graphique indique que sur les 13 activités programmées, 8 soit 62% ont été totalement réalisées contre 2 soit 15% non encore réalisées et 3 soit 23% réalisées de manière partielle.

*Graphique 2.03 : Niveau de réalisation des activités prévues de la composante 2*



Les différentes actions menées pour la réalisation de chacune des 13 activités de la composante 2 sont résumées dans le tableau 3.02 ci-dessous.

*Tableau 2.02 : état de mise en œuvre des activités de la composante 2*



Activités	Cible	Réalisation	État
Activité 2.1.1: Mettre en place une minicentrale solaire de 15-20 KW pour la fourniture d'électricité intégrant la réalisation des études nécessaires à la mise en place et l'alimentation de la PTFM avec un congélateur, une table de recharge de téléphones, l'alimentation au profit de chacun des Écovillages, de 10 lampadaires de rues et les espaces publics, la case de santé, l'école et la salle polyvalente avec l'internet et 1 TV solaire avec un contrat de maintenance et une formation des membres du Comité de Gestion de l'Énergie (CGE) sur le fonctionnement et l'entretien des installations électriques d'énergie propre	Une minicentrale solaire est mise en place pour assurer les services d'éclairage et de développement de chacun des 5 nouveaux Écovillages	Dans chacun des écovillages, la minicentrale et la PTFM sont opérationnelles. Cependant, au cours de la collecte de données, nous n'avons pas pu confirmer l'existence de certaines composantes telles, le congélateur, l'internet dans certains écovillages, notamment à Nassiète et à Amondè.	Partiellement
Activité 2.1.2: Construction du local technique pour abriter les équipements solaires, la PTFM et la salle polyvalente isolée du bruit de la PTFM		Le local technique abritant les équipements de la PTFM est construit dans tous les écovillages, contrairement à la salle polyvalente qui ne l'est pas à Nassiète et à Amondè.	Réalisée
Activité 2.1.3: Former les membres du CVS sur l'Énergie sur le fonctionnement, l'entretien et la maintenance pour un accès durable des 3,887 habitants des 5 nouveaux Écovillages villages à l'Énergie propre à bon marché		Les entretiens avec les communautés montrent qu'il n'y a pas eu de formation formelle, mais des formations sur le tas d'un jeune par écovillage	Partiellement réalisée
Activité 2.1.4: Procéder à l'extension de l'électricité solaire dans les salles de classe à raison de 2 lampes et 2 prises par classe		Les observations menées sur le terrain au cours de la collecte de données montrent que cette activité n'a pas été réalisée dans tous les écovillages en l'occurrence à Nassiète, à Amondè, à Zanvé, à Klotchomé	Non réalisée
Activité 2.2.1: Réaliser un forage positif à grand débit d'eau douce sur le maestrichtien à la suite des études nécessaires	Un accès direct à l'eau potable à proximité immédiate des concessions	Les forages équipés d'électropompe ont été réalisés dans tous les nouveaux écovillages et à Ando-kpomey. La capacité du réservoir d'eau du village de Donomadé a été portée de 3 mètres cubes à 5 mètres cubes pour rendre plus disponible la ressource au profit des communautés. Cependant, certains de ces forages ne fonctionnent pas à plein temps. Par	Réalisée

Activités	Cible	Réalisation	État
		exemple à Nassiète, c'est entre 10 heures et 16 heures que l'eau est disponible dans les bonnes fontaines. À Amondè, le forage destiné au maraichage ne dispose pas d'un débit suffisant pour les besoins de cette activité.	
Activité 2.2.2: Équiper le forage d'une pompe solaire à haut débit d'une puissance de 5 m3 / Heure		Les rapports d'activités mis à notre disposition ne semblent pas contenir d'information liée à la réalisation de cette activité. Cependant, au cours de notre mission d'observation sur le terrain, il a été constaté que les forages ont été équipés des pompes solaires, mais les forages ne fonctionnent pas en pleins temps. La mission n'a pas pu vérifier la puissance de ces équipements.	Réalisée
Activité 2.2.3: Équiper le forage d'un château d'eau d'une capacité de 20 m3 à une hauteur de 10 mètres		Cette activité a été réalisée. La mission d'observation a pu constater l'existence des châteaux d'eau, mais ne peut pas attester de leurs capacités.	Réalisée
Activité 2.3.1: Appuyer le parcellaire du bloc de maraichage et l'affectation participative des parcelles d'irrigation pour une exploitation agrosylvopastorale en toute saison intégrant 100% des femmes chefs de ménages	Un accès direct des ménages à une parcelle irriguée d'exploitation agrosylvopastorale en toute saison	Cette activité a été réalisée. Les forages sur les périmètres agroécologiques afin de faciliter l'irrigation des cultures et la construction des magasins de stockages ; plus de 250 chefs de ménages en majorité des femmes et des jeunes déscolarisés ont reçu des appuis techniques et matériels pour la conduite des activités de maraichage dans les 5 nouveaux écovillages et les cultures de contre-saison sont en cours pour une amélioration des revenus et la nutrition dans ces nouveaux écovillages. Plus de 37 groupements ont été appuyés en matériels et outils de travail et d'équipements de protection individuelle. Malgré ces appuis, les activités de maraichage n'étaient visibles lors de la mission d'observation dans l'écovillage de Nassiète.	Réalisée
Activité 2.3.2: Mettre en place 1 station de pisciculture fonctionnelle et hautement productive de 4 étangs dont 1 pour les géniteurs, 1 pour les alvins, 1 pour le grossissement et 1 unité d'exploitation de 20m x 15 m x 1,5 m, l'acquisition de matériel biologique, alimentaire, d'aménagement et d'exploitation en plus d'un magasin de stockage des aliments et l'appui d'accompagnement technique par les experts pour la création d'emplois et encourager l'entrepreneuriat rural et	Les jeunes des Écovillages disposent d'un accès à une station aquacole fonctionnelle avec des espèces animales et hautement productives	Cette activité a été réalisée dans 2 écovillages (Amondè et à Douffouli) sur 5 prévus. Dans ces deux écovillages, une station piscicole sur les périmètres agroécologiques avec construction de quatre bacs hors sol. Les logements sont construits pour le surveillant des sites et les producteurs locaux sont formés sur les techniques d'élevage des poissons. À Amondè, la mission d'observation a constaté que l'unité de production d'asticots de mouches soldates a été construite, mais non encore exploitée. La mission d'observation a également constaté que deux des quatre bacs de l'unique station piscicole sont hors usage. Selon les membres de la commission Agriculture, élevage et pisciculture rencontrés lors de la mission d'observation, les deux premiers bacs installés se sont éclatés entraînant la perte des poissons. C'est après l'éclatement de ces deux premiers bacs que le projet a installé les deux derniers qui sont plus petits par rapport aux deux premiers. Il ressort aussi de la mission	Partiellement réalisée

Activités	Cible	Réalisation	État
la professionnalisation des métiers		d'observation que les bacs installés à Douffouli et à Amondè n'ont pas les mêmes dimensions.	
Activité 2.3.3: Prévoir au profit des 1 562 ménages des 5 nouveaux Écovillages, une banque de semences améliorées à cycle court et hautement productif pour une effective adaptation aux effets des sécheresses	Un accès direct à des semences améliorées à cycle court, hautement productif pour une effective adaptation	L'exploitation des rapports d'activités mis à notre disposition n'a pas permis de trouver les informations liées à la réalisation de cette activité.	Non réalisée
Activité 2.3.4: Construire un abri dans le périmètre écologique pour promouvoir l'exploitation avicole avec des races animales améliorées au profit du groupement villageois du CVS portant sur le Périmètre écologique avec une fertilisation des cultures par les sous-produits	Une unité de production avicole de démonstration est en cours d'exploitation dans le périmètre écologique intégré au profit des groupements de jeunes pour la promotion de l'entrepreneuriat rural à travers les AGR	Des appuis ont été apportés aux communautés dans cinq (05) localités. Ces appuis ont permis d'installer (02) deux unités d'élevages de porcs, trois (03) unités d'élevage de petits ruminants et un (01) clapier pour l'élevage des lapins. Plus de 25 groupements d'éleveurs ont été organisés en coopératives et formés sur les techniques écologiques d'élevage et la gestion économique des unités d'élevage. Il y a eu également la construction de 31 bergeries traditionnelles améliorées, 01 porcherie et 01 poulailler moderne et la fourniture de matériel technique et biologique, de la provende et produit vétérinaires à 50 groupements féminins qui pratique l'élevage. Dans certains écovillages par exemple à Nassiète et à Amondè, l'élevage des ruminants n'est plus opérationnel. Selon les membres des CVD et des commissions spécialisées, les géniteurs de ruminants mis à leurs dispositions ont été ravagés par la peste.	Réalisée
Activité 2.4.1: Encourager l'initiative privée avec la création d'une pépinière communautaire/privée de 300 m2, avec un bassin d'arrosage et équipée en petit matériel avec une production annuelle de 25 000 plants fruitiers et forestiers.	1 pépinière privée/communautaire est mise en place pour la production annuelle de 25 000 plants fruitiers et forestiers nécessaires à travers l'entrepreneuriat rural et la professionnalisation des métiers pour la durabilité des actions	Des appuis matériels et techniques ont été apportés aux communautés, notamment, le matériel de bas de production de plants (sachets d'empotage, semences), les équipements de protection individuelle et des barbelés pour la protection des pépinières contre les animaux en transhumance ou en divagation. La mission d'observation a pu constater l'existence de pépinières dans certains écovillages.	Réalisée
Activité 2.4.2: Promouvoir la plantation et l'entretien des 25 000 plants fruitiers et forestiers par an, sous forme de contrat-plants avec un appui technique de la Direction Préfectorale du MERF	Plantation effective de 100 000 plants dont le 1/4 en fruitiers par contrat-plans au profit de chacun des Écovillages	Fourniture des plants fruitiers et forestiers et en matériel de ferme et équipement de protection. Plus de 80 ha de superficie sont reboisés et 75000 plants ont été reboisés dans 10 localités.	Réalisée





**Panneaux solaires**



**Bâtiment abritant les équipements solaires**



**Batteries du centrale solaire**



**Bassin piscicole**



**Unité d'élevages de porcs**



**Château d'eau**

### 2.4.3- Conservation communautaire des écosystèmes

Avec plus de treize activités programmées, la troisième composante des Écovillages vise principalement la conservation communautaire durable des ressources naturelles et des écosystèmes d'importance globale. La mise en œuvre de ces activités permet de restaurer les Ecosystèmes par la mise en place et la gestion communautaire durable de forêts villageoises communautaires en s'appuyant sur les plans locaux d'aménagement, de gestion et d'utilisation durable des ressources biologiques intégrant des pare-feux par contrats-plans. Pour ce faire, des règles locales d'utilisation durable des ressources biologiques issues des connaissances locales doivent être établies. Les activités de ces composantes permettent également de valoriser les produits biologiques, artistiques et culturels à travers la promotion de l'Écotourisme. Elles visent également à assurer l'efficacité des techniques de production et de consommation des ressources forestières. Le niveau de réalisation des 13 activités se présente comme l'indique le graphique 2.04 ci-dessous. Les données de ce graphique indiquent que 5 des 13 activités soit 38,5% ont été totalement réalisées contre 7 activités, soit 54% non encore réalisées.

Graphique 2.04 : Niveau de réalisation des activités prévues de la composante 3

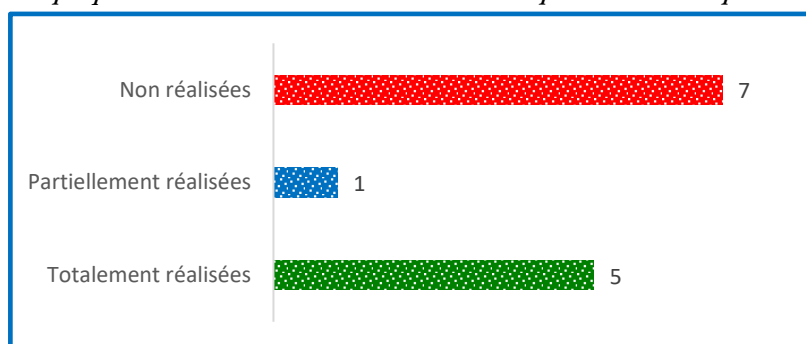


Tableau 2.03 : état de mise en œuvre des activités de la composante 3

Activités	Cible	Réalisation	Écart
Activité 3.1.1.: Établir 1 forêt communautaire villageoise et inter-villageoise couvrant environ 50 ha pour procurer des revenus durables et réduire les pressions des hommes et du bétail sur les ressources des AP.	1 forêt communautaire villageoise et inter-villageoise couvrant environ 50 ha est légalement établie et procure des revenus durables aux populations	Il a été identifié dans chaque écovillage, un périmètre d'au moins 5 ha pour développer les activités agroécologiques intégrant la foresterie. Selon les rapports d'activités de reboisement de soixante-deux mille cinq cents (62 500) plants sur 39 hectares. Aussi, plus de 32.000 hectares de forêts naturelles ont été préservés contre les feux et les 39 hectares de plantations réalisées en 2021 ont été entretenus et protégés contre les feux de végétation dans les écovillages	Réalisée
Activité 3.1.2: Ouvrir un total de 4.2 km de pare-feu régulièrement nettoyés et végétalisés par des fruitiers ne brûlant pas vite par contrat plans pour renforcer la lutte préventive contre les feux et la création inclusive d'emplois verts et de richesses	4.2 km de pare-feu ouvert et régulièrement nettoyé et végétalisé par des fruitiers ne brûlant pas vite par contrat plans renforce la lutte préventive contre les feux et la création inclusive d'emplois verts et de richesses au profit de chacun des 5 nouveaux Écovillages	Selon les rapports d'activités du projet, il y a eu ouverture et entretien de pare-feu par village pour renforcer la lutte préventive contre les feux et la création inclusive d'emplois verts. Cependant, cette activité n'a pas été réalisée dans certains écovillages.	Partiellement réalisée
Activité 3.1.3: Identifier et former 2 Volontaires villageois dans les activités d'AGR pour	2 Écogardes de contrôle et de suivi de la mise en œuvre des chartes locales de bonne gestion des	Les rapports d'activités mis à notre disposition ne paraissent pas contenir d'information liée à la réalisation de cette activité. Les discussions avec les responsables	Non réalisée

Activités	Cible	Réalisation	Écart
servir d'écogardes de contrôle et de suivi de la mise en œuvre des chartes locales de bonne gestion des ressources naturelles en coordination avec les agents des AP.	ressources naturelles sont en fonction à raison de 2 par Écovillage	des CVD et les commissions spécialisées n'ont pas aussi permis de disposer des informations claires sur la mise en œuvre de cette activité. En revanche, il a été noté que certains jeunes ont été identifiés pour être formés en vue de la gestion des équipements acquis dans le cadre du projet.	
Activité 3.2.1: Élaborer de manière participative et mettre en œuvre au profit de l'écovillage, une charte locale de bonne gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles de la FCV sur la base des règles traditionnelles	Une charte locale de bonne gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles des FCV issue des règles traditionnelles est élaborée, validée et en cours de mise en œuvre à raison d'une par écovillage	Les rapports d'activités mis à notre disposition ne semblent pas contenir d'information liée à la réalisation de cette activité.	Non réalisée
Activité 3.3.1: Élaborer et mettre en œuvre 1 protocole d'accord d'écoulement et de valorisation des produits agrosylvopastoraux ; artistiques et culturels avec les hôtels grâce à l'Écotourisme	Un protocole d'accord d'écoulement et de valorisation des produits agrosylvopastoraux, artistiques et culturels est promu avec les hôtels grâce à l'écotourisme	Les rapports d'activités mis à notre disposition ne semblent pas contenir d'information liée à la réalisation de cette activité.	Non réalisée
Activité 3.4.1: Acquérir les outils et les matériaux nécessaires, former 2 artisans volontaires, confectionner et promouvoir l'utilisation de 3 meules casamançaises améliorées de démonstration par écovillage	10 meules casamançaises améliorées sont en cours de mise en œuvre dans les 5 Écovillages	Selon les rapports d'activités, plus de 10 groupements de carbonisateurs ont été organisés et dotés de 10 meules casamançaises. La mission d'observations sur le terrain a pu constater la mise en œuvre de cette activité.	Réalisée
Activité 3.4.1: Encourager la fabrication et l'utilisation de 1,562 foyers améliorés en banco, soit un dans chacun des ménages dont 150 à Zanvé, 135 à Klotchomé, 200 à Doufouli, 672 à Amondè et 405 à Nassiete	1,562 foyers améliorés en banco sont produits et en cours d'utilisation par les femmes dans les 5 nouveaux Écovillages dont 150 à Zanvé, 135 à Klotchomé, 200 à Doufouli, 672 à Amondè et 405 à Nassiete	Dans le cadre de cette activité, plus de 750 femmes de ménage ont été formées sur la fabrication des foyers améliorés en banco.	Réalisée
Organiser des sessions de formation pratiques au profit de 2 artisans dans les techniques de production, d'utilisation et d'entretien des foyers améliorés métalliques	2 artisans par écovillage sont formés dans les techniques de production, d'utilisation et d'entretien des foyers améliorés métalliques	Les rapports d'activités mis à notre disposition ne semblent pas contenir d'information liée à la réalisation de cette activité.	Non réalisée
Activité 3.4.2: Promouvoir la fabrication et l'utilisation effective de 150 foyers	1,562 foyers améliorés métalliques de démonstration sont produits et en cours	La mise en œuvre de cette activité a été matérialisée par la fourniture de 150 foyers améliorés métalliques, la construction de 13 biodigesteurs dont 01 pour la cantine scolaire	Réalisée



Activités	Cible	Réalisation	Écart
améliorés métalliques dans les Écovillages	d'utilisation par les femmes des ménages des 5 nouveaux Écovillages dont 150 à Zanvé, 135 à Klotchomé, 200 à Doufouli, 672 à Amondè et 405 à Nassiete	du village de Klotchomé et la mise à disposition de foyers améliorés de type ASUTO à 1500 ménages pour plus d'efficacité énergétique dans les ménages	
Activité 3.4.3: Organiser des sessions de formation pratique au profit de 2 artisans par Écovillage dans la construction de 2 biodigesteurs de démonstration	2 artisans par écovillage sont formés dans les techniques de construction, d'utilisation et d'entretien d'un total de 10 biodigesteurs de démonstration, dont 2 par écovillage	Les rapports d'activités mis à notre disposition ne semblent pas contenir d'information liée à la réalisation de cette activité	Non réalisée
Activité 3.4.5: Promouvoir l'utilisation de bœuf de trait à travers un GIE de labour et assurer l'alimentation d'un biodigesteur pour un four à pain pour chacun des 5 Écovillages	Une paire de bœufs de trait assurent le fonctionnement d'un total 10 biodigesteurs à raison de 2 par écovillage	Les rapports d'activités mis à notre disposition ne semblent pas contenir d'information liée à la réalisation de cette activité.	Non réalisée
Activité 3.4.6: Promouvoir à travers l'entrepreneuriat rural, la production et l'utilisation de 20 ruches kenyanes de démonstration pour l'apiculture sans feu	2 artisans sont formés à la confection de ruches kenyanes pour l'apiculture sans feu au profit des apiculteurs	Dans le cadre de la mise en œuvre de cette activité, le matériel de base de production du miel et d'entretien des ruches (500 ruches, 150 feuilles de cire, 100 boîtes de charme à abeille, 500 grilles à reine, 50 brosses à abeille, 50 lève-cadres), de matériel de récolte, de traitement et de conservation du miel (5 extracteurs, 60 maturateurs, 50 enfumeurs, 100 tamis, 2000 pots de conditionnement), et des équipements de protection individuelle de l'apiculteur (175 combinaisons, 175 bottes, 500 gants en plastiques, 200 gants en cure) ont été remis aux communautés. Plus de 25 apicultures à raison de 05 personnes par écovillages ont été formées sur les techniques écologiques d'élevage des abeilles et de récolte du miel sans feu. Plus de 25 groupements de jeunes ont bénéficié des ruches, combinaisons et enfumeurs pour la création d'emplois verts à travers la production du miel	Réalisée
Activité 3.4.7: Promouvoir 2 unités d'aulacodiculture de démonstration pour la protection des forêts contre les feux de brousse	2 unités d'élevage de l'aulacode pour la protection des forêts contre les feux de brousse	Les rapports d'activités mis à notre disposition ne semblent pas contenir d'informations liées à la réalisation de cette activité.	Non réalisée



**Ruches kenyanes**



**Meules casamançaises améliorées**



**Forêt communautaire de Klotchome**

## 2.5- Efficience du projet

Les informations analysées dans cette partie proviennent essentiellement de l'exploitation des rapports d'exécution du projet. Il est probable que ces informations ne soient pas exhaustives ou exactes car nous n'avons pas pu trouver les coûts de réalisation des activités liées à la composante 3 dans le rapport d'activité de 2022. De plus les informations financières d'exécution d'une activité en 2023 sont exprimées en dollars pour les prévisions et en XOF pour les réalisations. Une autre précision est liée à deux sources pour les prévisions. En effet, les prévisions du document de projet sont différentes de celles issues des compilations des prévisions annuelles faites dans les rapports d'activités. Pour l'analyse, les prévisions issues des rapports d'activités ont été utilisées.

En considérant que ces manquements n'ont pas d'incidence significative, l'estimation du taux de réalisation est de 125,5% comme l'indique le tableau 3.04 ci-dessous. Les données de ce même tableau montrent que les prévisions budgétaires pour la composante 2 ont été dépassées de 47,8%.



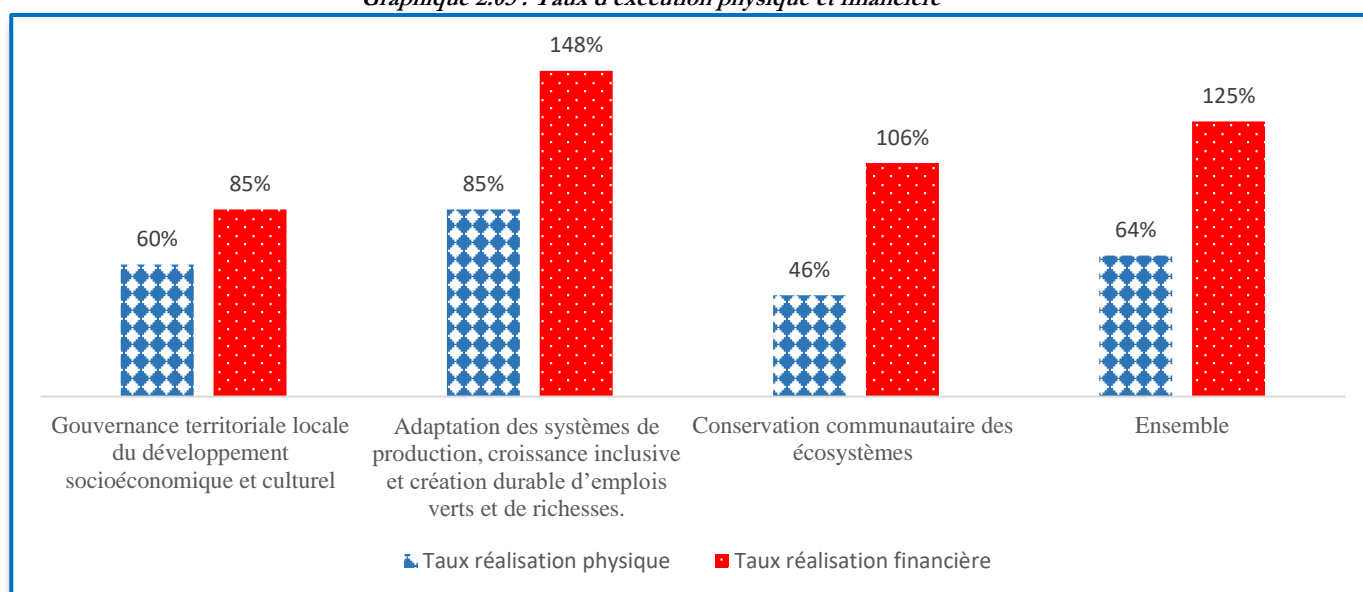
Tableau 2.04 : taux d'exécution du budget

	Prévu		Réalisé	Taux de réalisation
	Document du projet	Rapports d'activités		
Composante 1 : Gouvernance territoriale locale du développement socioéconomique et culturel	795 000	731 221	624 284	85,4%
Composante 2 : Adaptation des systèmes de production, croissance inclusive et création durable d'emplois verts et de richesses.	1 877 413	2 163 614	3 196 747	147,8%
Composante 3 : Conservation communautaire des écosystèmes	238 000	590 900	626 911	106,1%
Gestion et suivi du projet	445 000	178 265	148 781	83,5%
<b>Ensemble</b>	<b>3 355 413</b>	<b>3 664 000</b>	<b>4 596 723</b>	<b>125,5%</b>

L'analyse comparative entre le niveau d'exécution financière et le niveau d'exécution physique se présente comme l'indique le graphique 2.05 ci-dessous. Il ressort de cette analyse que pour un niveau de réalisation physique de 64% (23 activités sur 36 prévues), les ressources financières ont été consommées à hauteur de 125%. Cette comparaison est susceptible de critique car les activités n'ont pas le même poids en termes financière, mais permet d'avoir une idée.

Dans l'ensemble la mobilisation des ressources financières n'a pas connu de difficultés majeures. Cependant les rapports d'activités font état de (i) retard dans la mobilisation de la contrepartie nationale qui n'a pas facilité le suivi de la coordination et la réalisation dans le délai de certaines activités financées sur la ressource interne de l'Etat ; (ii) le passage de l'outil ATLAS à QUANTUM qui a retardé la mise à disposition des ressources financières du PNUD entraînant un retard dans le démarrage des activités. Il ressort des observations sur le terrain que ces difficultés auraient eu quelques répercussions sur la mise en œuvre des activités puisqu'au cours de la collecte de données, certaines activités étaient en cours de réalisation. C'est l'exemple de l'installation des unités de production d'asticots de mouches soldates pour l'intégration de la farine d'asticots dans l'alimentation de l'élevage des poissons dans 2 villages.

Graphique 2.05 : Taux d'exécution physique et financière



## 2.6- Effet ou impact du projet

La présente phase 2019-2023 du projet de développement des écovillages vise à contribuer à l'accès accru et équitable de la population togolaise à la protection sociale et aux services sociaux de base de qualité, notamment l'éducation, la santé, la nutrition, l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Les activités de cette phase ont été réalisées dans 5 villages à la satisfaction des communautés touchées. La collecte des données sur le terrain et les observations faites ont permis d'apprécier les effets des actions du projet à deux niveaux. Il s'agit des effets sur les bénéficiaires directs et des effets sur les parties prenantes de mise en œuvre du projet.

### 2.6.1- Effets sur les bénéficiaires

Plusieurs indicateurs ont été prévus par le cadre logique du projet en vue d'apprécier les effets du projet. Outre ces indicateurs, les données qualitatives collectées auprès des bénéficiaires ont été très capitales dans l'appréciation des effets du projet.

#### Accès à l'énergie propre

L'énergie joue un rôle fondamental dans la vie quotidienne des ménages. Elle est essentielle pour répondre à de nombreux besoins de base et pour contribuer au développement économique et à l'amélioration de la qualité de vie. Malheureusement, une partie significative de la population togolaise n'a toujours pas accès à des sources d'énergie fiables et abordables. Le présent projet se propose de contribuer à réduire ce déficit tout en tenant compte des défis liés aux impacts environnementaux et sanitaires de la dépendance aux combustibles traditionnels. Comme l'indique le tableau 2.05 ci-dessous, le projet a fourni de l'énergie à 21,1% des ménages enquêtés dans les 5 écovillages du projet. Il ressort des données présentées dans ce tableau que les deux tiers (66,7%) des ménages enquêtés dans l'écovillage KLOTCHOME se servent de l'énergie des minicentrales du projet contre environ 32% à Doufouli et 2,2% à Amondè. En revanche, aucun ménage à Nassiète ou à Zanvé n'a reconnu avoir accès de l'énergie issue des minicentrales du projet. Dans ces 2 écovillages (Nassiète et Zanvé) les principales sources d'énergie pour l'éclairage sont des lampions ou torches ou d'autres sources d'énergie. Il est à souligner également que le réseau national (réseau de la compagnie énergie électrique du Togo) couvre les écovillages Amondè et Zanvé.

L'accès à cette énergie a produit des effets perceptibles au regard des témoignages des leaders communautaires « *Le changement positif, c'est d'abord l'électrification. Nous avons eu la plateforme qui a aidé à réduire la pauvreté parce qu'avant pour moudre 1 bol il fallait 150 F voire 200 F. Mais quand la plateforme est arrivée, ensemble, nous avons décidé de moudre 100 F par bol. Les femmes ont commencé à faire l'épargne (les 3 clés) au moins chaque semaine* ». Ce sont les propos d'un leader communautaire d'Amondè qui démontre le lien entre l'accès à l'énergie et l'autonomisation financière des femmes. Les propos de ce leader de Amondè démontre qu'en dehors des effets de l'accès de l'énergie par les ménages, la disponibilité de l'énergie dans une localité peut produire des impacts plus importants.

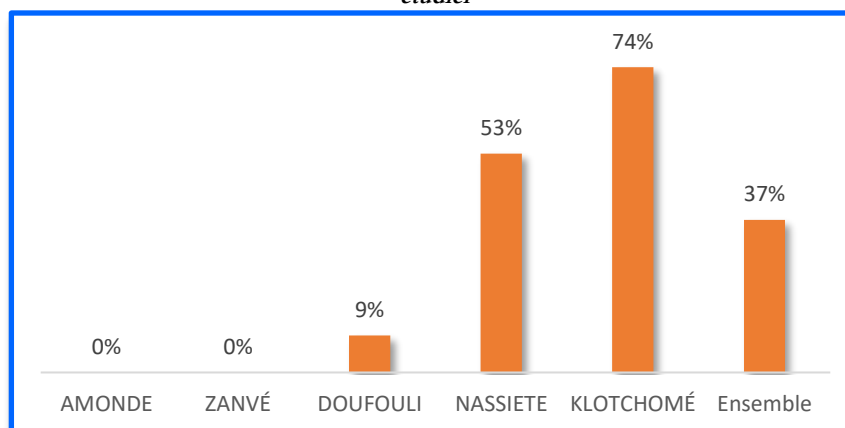
Tableau 2.05 : Pourcentage des ménages ayant accès à l'énergie

	Minicentrale du projet		Réseau national (CEET)		Système solaire personnel		Lampion/Torche/ Autres		N
	%	n	%	n	%	n	%	n	
NASSIETE	0	0	0	0	60	27	40	18	45
AMONDE	2,2	1	95,7	44	0	0	2,2	1	46
DOUFOULI	31,8	14	0	0	40,9	18	27,3	12	44
ZANVÉ	0	0	34,8	16	2,2	1	63,1	29	46
KLOTCHOMÉ	66,7	34	2	1	15,7	8	15,7	8	51

Ensemble	21,1	49	26,3	61	23,3	54	29,3	68	232
----------	------	----	------	----	------	----	------	----	-----

Selon les données collectées, la disponibilité de l'énergie est un atout pour les études. C'est ce que semble indiquer les données résumées par le graphique 2.06 selon lesquelles, 37% des élèves des ménages enquêtés reconnaissent utiliser de l'éclairage provenant des sources énergétiques mises en place par le projet. Même si à Nassiète les ménages n'ont pas accès à ces sources d'énergie, la majorité (53%) de leurs enfants élèves utilisent l'éclairage des lampadaires pour étudier. Des 5 écovillages, les données de l'enquête montrent que Klotchomé est celui qui utilise le mieux les sources énergétiques mises en place par le projet. L'utilisation de l'énergie pour les études a des effets positifs sur les résultats des élèves comme en témoigne un membre du CVD de Doufouli « ... *durant les trois ans, on a essayé de brancher pour voir si on peut gagner la lumière dans les ménages, ça fait qu'on a organisé des séances de répétition et l'année surpassée, on avait 100% au CEPD et au BEPC* ». Ce lien entre l'utilisation de l'éclairage par les élèves et le taux de réussite est aussi souligné par un membre du CVD de Klotchomé en ces termes « *Pour les jeunes, avec l'électricité les élèves arrivent à mieux apprendre et réussir à l'école. Par exemple l'année passée, notre école primaire publique a eu cent pour cent de réussite au CEPD* ». Les propos de ce membre du CVD de Klotchomé ont été appuyés par ceux d'un jeune du même village qui affirmait que « *Pour les jeunes et les élèves l'électricité a permis qu'ils apprennent rapidement sans difficulté et aussi qu'ils fassent les recherches sur internet, surtout les collégiens ont des androïdes qui leur permettent de faire des recherches et d'avoir des informations sur internet* ».

Graphique 2.06 : Pourcentage des élèves des ménages enquêtés qui utilisent l'éclairage des sources d'énergie du projet pour étudier



### 🚰 Accès à l'eau potable de proximité

L'accès à l'eau potable de proximité est l'un des objectifs du projet. Pour y parvenir, des forages et de châteaux d'eau ont été réalisés dans les écovillages. Comme l'indiquent, les données du tableau 2.06 ci-dessous, plus de 51% des ménages enquêtés dans les 5 écovillages ont déclaré que les mini adductions d'eau et les forages réalisés par le projet constituent leurs principales sources d'eau potable. Le niveau d'accès à l'eau potable des mini adductions et des forages réalisés par le projet semble dépendre des écovillages. Comme l'indiquent les données du même tableau, aucun ménage de Zanvé ne fait recours à l'eau potable des sources réalisées par le projet alors qu'à Klotchomé ces sources d'eau potable sont les principales sources pour tous les ménages. À Doufouli environ 9 ménages sur 10 enquêtés utilisent les sources d'eau potable réalisées par le projet contre seulement environ 1 ménage sur 4 à Nassiète et 1 sur 3 ménages à Amondè. Cette divergence s'explique par plusieurs raisons, notamment la non-potabilité d'eau des sources réalisées par le projet à Zanvé, la non-disponibilité permanente d'eau au niveau des sources réalisées par le projet à Nassiète et l'existence de plusieurs forages et des puits à Amondè.

L'accès à l'eau potable a certainement des effets positifs sur la santé de la population comme le témoigne un membre d'une commission spécialisée dans l'écovillage Amondè « *le taux de maladie a baissé, nous avons une adduction d'eau potable, la population est habituée à l'eau potable des sources mises en place par le projet et on puise moins dans les puits et rivières. Ils utilisent l'eau de forages du projet pour boire et les autres sources pour faire la lessive et autres.* ». Dans la même veine d'idée, un membre du CVD de Doufouli déclare : « *Du côté de l'eau, vraiment grâce au projet écovillage nous buvons l'eau potable. Sinon avant, on courait dans les marigots pour chercher de l'eau et cela engendrait beaucoup de maladies. Maintenant ces maladies ont disparu grâce à l'eau potable que le projet d'écovillage nous a offerte* ».

*Tableau 2.06 : Pourcentage des ménages ayant accès à l'eau potable de proximité*

	Mini adduction et forage du projet	Forages autres que celui du projet	Eau du puits	N
NASSIETE	26,7%	53,3%	20,0%	45
AMONDE	37,0%	34,8%	28,3%	46
DOUFOULI	86,7%	13,3%	0,0%	45
ZANVÉ	0,0%	0,0%	100,0%	46
KLOTCHOMÉ	100,0%	0,0%	0,0%	51
<b>Ensemble</b>	<b>51,1%</b>	<b>19,7%</b>	<b>29,2%</b>	<b>233</b>

### Utilisation des techniques efficaces de carbonisation

L'utilisation du charbon de bois comme source d'énergie présente plusieurs conséquences, à la fois environnementales, sanitaires, économiques et sociales. L'une des conséquences les plus immédiates de l'utilisation du charbon de bois est la coupe intensive des arbres, qui contribue à la déforestation et à la dégradation des sols. Cela peut entraîner une diminution de la biodiversité, des perturbations des cycles hydrologiques et une augmentation de l'érosion du sol. Au Togo, la majorité des producteurs du charbon de bois sont des femmes. Cela peut les obliger à consacrer de longues heures à cette tâche et les exposer à des risques de blessures, de fatigues chroniques et d'autres formes d'exploitation. En vue de contribuer à alléger le fardeau de la femme togolaise en la matière, le projet a formé les producteurs du charbon de bois sur l'utilisation des techniques efficaces de carbonisation plus rentable que les techniques traditionnelles utilisées dans la majorité des cas au Togo. Selon les informations collectées au cours de cette mission, plus de 47% des répondants des ménages enquêtés sont des producteurs de charbon de bois.

Selon les données du tableau 2.07 ci-dessous, environ 48% de ces producteurs ont bénéficié des formations organisées par le projet et environ 96% des producteurs formés utilisent les techniques efficaces de carbonisation avec des rendements supérieurs ou égaux à 30% des rendements des techniques traditionnelles.

*Tableau 2.07 : Pourcentage des producteurs de charbons utilisant des techniques efficaces de carbonisation du bois avec un rendement au moins supérieur à 30%*

	Producteurs de charbons		Producteurs formés sur les techniques de carbonisation		Producteurs utilisant les techniques de carbonisation et obtenant un rendement supérieur à 30%	
	%	N	%	N	%	N
NASSIETE	37	46	35,3	17	66,7	6
AMONDE	32,4	34	0	11	0	0
DOUFOULI	35,9	39	0	14	0	0
ZANVÉ	36,7	49	0	18	0	0
KLOTCHOMÉ	86	50	100	43	100	43
<b>Ensemble</b>	<b>47,2</b>	<b>218</b>	<b>47,6</b>	<b>103</b>	<b>95,9</b>	<b>49</b>

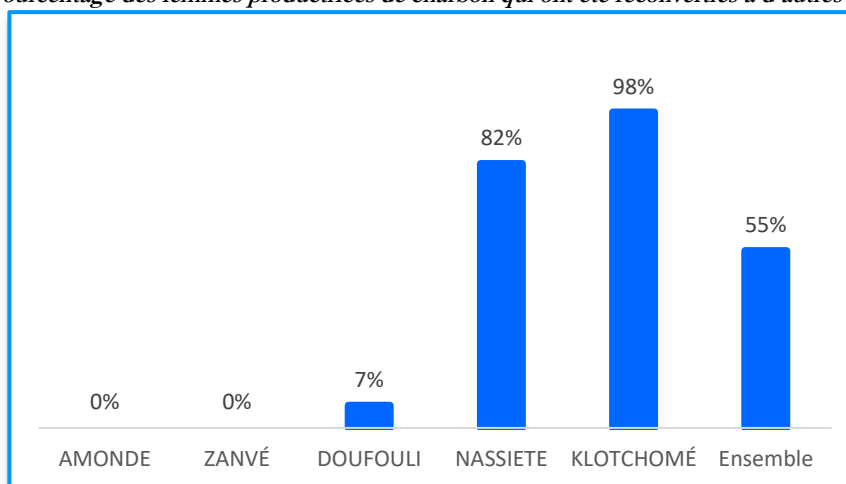
Face aux conséquences de l'utilisation du charbon de bois, le projet a proposé aux communautés des alternatives plus propres et plus durables, telles que les cuisinières améliorées. Ces alternatives, une fois adoptées, peuvent



induire un manque à gagner auprès des productrices du charbon du bois. La reconversion de ces productrices à d'autres activités génératrices de revenus se présente comme l'une des solutions aux problèmes de manque à gagner desdites productrices. Ainsi, comme l'indiquent les données du graphique 2.07, la majorité (55%) des femmes productrices du charbon de bois a été reconvertie à d'autres AGR.

Les concordances des données du tableau 2.07 et du graphique 2.07 montrent l'impact de l'intervention du projet sur la reconversion des femmes productrices du charbon à d'autres AGR. En effet, rares sont des femmes productrices de charbon du bois qui se sont reconverties à d'autres AGR dans des écovillages n'ayant pas bénéficié des formations sur les techniques de carbonisation du bois, contrairement à leurs camarades dans les deux écovillages qui ont bénéficié des formations.

*Graphique 2.07 : Pourcentage des femmes productrices de charbon qui ont été reconverties à d'autres AGR grâce au projet*



### Allègement du fardeau quotidien des femmes

Au Togo, plusieurs activités champêtres et presque toutes les tâches ménagères sont à la charge de la femme. Par exemple, l'approvisionnement des ménages en eau potable et de la farine du maïs ou autres pour la cuisine sont exclusivement les tâches des femmes et des enfants. Pour se procurer de l'eau potable ou avoir accès à un moulin pour moudre du maïs, les femmes sont obligées dans la plupart des cas à faire plusieurs kilomètres à pied. Ce qui les exposait à de fatigues chroniques et d'autres formes d'exploitation. La mise en place de la plateforme multifonctionnelle, la réalisation des forages et de châteaux d'eau ont été de véritables sources de soulagement pour les femmes et les enfants. C'est le constat fait par un leader communautaire de l'écovillage de Zanvé lorsqu'il déclare : « *les femmes ont vu leurs travaux ménagers allégés à travers le moulin installé. La réalisation qui a le plus répondu aux besoins de la population est le moulin alimenté par la plateforme multifonctionnelle* ». La même appréciation a été faite par le Chef du village d'Amondè en ces termes « *Le projet écovillage nous a apporté les moulins pour farine et pour le décorticage du riz. Avant, c'est au Bénin, on allait le faire. Or les vieilles ne pouvaient pas aller traverser la frontière, située à 3 km, pour écraser la farine ou décortiquer le riz* ». Ce soulagement des femmes est perceptible aussi par les jeunes comme en témoigne l'intervention d'un jeune lors d'un focus group organisé à Amondè « *L'eau de boisson aussi, il y a eu des canalisations avec des bornes-fontaines. L'eau n'est pas disponible à tout moment, mais il y a eu quand même un peu de soulagement dans notre village. Le moulin aussi, avant les femmes se déplaçaient jusqu'à 4 km pour écraser la farine. Mais grâce à la plateforme, les femmes sont soulagées, seulement que le moulin là a souvent des pannes* ». À Klotchomé, comme pour renchérir les propos de ses collègues d'Amondè, un membre du CVD disait « *on a la plateforme qui nous permet de faire marcher les moulins qu'ils nous ont donnés. Ces moulins ont beaucoup aidé les femmes parce qu'avant pour moudre la farine, il faut aller jusqu'à Asrama* ». Pour un jeune d'écovillage de Klotchomé, « *Les femmes ne vont plus au marigot pour chercher de l'eau ou dans les forêts, même quand elles reviennent*

*tard de leurs activités il y a la facilité de vite préparer à sa famille - il y a de l'eau, la lumière et des foyers améliorés que le projet les a donnés ».*

### **Accès à une alimentation saine**

Il ressort des discussions des groupes et des entretiens individuels que la pratique de maraîchage, de l'élevage, de la pisciculture et d'apiculture a permis aux communautés de disposer des ingrédients pour une meilleure alimentation. *« Avant, si tu vois dans un ménage quelqu'un a préparé une sauce verte, les légumes, ça veut dire que la personne est allée en ville à Kara ou à Kétao. Mais aujourd'hui, plein de foyers consomment les légumes grâce au projet d'Écovillage »,* ce sont les propos d'un jeune de l'écovillage Amondè.

#### **2.6.2- Effets sur les parties prenantes**

La mise en œuvre d'un projet peut avoir des effets considérables sur diverses parties prenantes. Dans le cas du projet de développement des écovillages, il a été noté l'implication de plusieurs départements ministériels, des projets similaires et des institutions de recherche. Cette collaboration tout au long du cycle de vie du projet a eu des impacts positifs dont le principal est le renforcement de la collaboration entre les différentes structures. *« Les différents départements ou ministères constituaient des blocs qui travaillaient ensemble, mais les activités et actions du projet de développement des écovillage sont venus renforcer le lien de collaboration. Quand on prend les actions il y a les plateformes multifonctionnelles installées dans les écovillages qui ont permis aux femmes de réduire le temps d'aller au moulin et revenir, la même plateforme permet de générer l'énergie pour la lumière et ça permet aussi de tourner les forages où parallèlement on a installé les plaques photovoltaïques pour fournir de l'eau potable à la population. C'est une phase qui nous a montré que pour des actions même agricoles il faut penser à l'eau potable, pour fournir de l'eau potable à la population, aujourd'hui au niveau du Ministère de l'Agriculture, nous faisons des Zones d'aménagements agricoles planifiées (ZAAP), les AP sur lequel il est vraiment important d'avoir la maîtrise de l'eau pour l'irrigation et les forages pour tout ce qui est accès à l'eau potable. Puisque nous avons constaté que l'eau potable constitue non seulement une ressource pour étancher la soif, mais aussi une source de bonne santé pour les producteurs et animaux qui sont les éléments avec qui nous travaillons, nous continuons aujourd'hui la collaboration avec le ministère de l'eau dans les zones agricoles planifiées ».* Ce sont les propos du représentant du ministère en charge de l'agriculture qui fait partie du comité de pilotage du projet de développement des écovillages. Ces propos démontrent on ne peut plus clair l'influence que la collaboration entre les parties prenantes de ce projet a eu sur la suite de leur relation dans le cadre de la réalisation de leurs missions respectives. De son côté, l'expert technique du programme national de développement de la plateforme multifonctionnelle qui est sous tutelle d'ANADEB a apprécié la collaboration entre les parties prenantes. Pour lui, il y a eu de partage d'expériences entre son programme et le projet. *« Notre programme s'appesantissait autour de l'installation des plateformes et le développement des AGR. Mais ces AGR étaient limitées à la transformation agroalimentaire, au stockage et à la revente des céréales et autres. Avec notre implication à la mise en œuvre du projet de développement des écovillages, nous envisageons d'intégrer par exemple le maraîchage à la liste de nos AGR. Ce qui permettra d'étendre les activités du projet de développement des écovillages dans les localités où nous avons déjà installé les plateformes ».* Pour le représentant du département agronomique de l'Université de Lomé, cette synergie entre les parties prenantes ouvre la voie à une collaboration à long terme pour la recherche sur l'impact des actions du projet. Pour lui, *« Pour toutes les actions liées à la foresterie l'université peut mettre un étudiant de master dans certains écovillages pour évaluer l'effets du projet en lien à la qualité de l'aire et de faire une projection et d'apprécier la sécurisation de carbone. Cela peut être un sujet de recherche pour les étudiants ».*

Au regard des témoignages ci-dessus, la collaboration saine qui a régné entre les parties prenantes a permis à chaque participant d'apprendre et de tirer des bonnes pratiques pour l'amélioration de la réalisation de ses missions. Cet apprentissage collectif va certainement induire des effets indirects sur les performances des structures ayant pris part à la mise en œuvre du projet.

## 2.7- Durabilité du projet

La prise en compte de la durabilité d'un projet se fait tout au long du cycle de vie du projet et surtout lors des phases de la conception et de la mise en œuvre. Cela peut impliquer une étude approfondie des conditions locales, une participation active des parties prenantes, une évaluation des risques, et la mise en œuvre de systèmes de suivi et d'évaluation. L'objectif est de créer un projet non seulement efficace à court terme, mais aussi viable et pertinent à long terme.

### **Éléments de durabilité pris en compte lors de la conception et de la planification**

Le projet de développement des écovillages est un projet intégré dont la conception a pris en compte la durabilité environnementale, économique, sociale, institutionnelle et technique.

Sur le plan environnemental, la quasi-totalité des activités est identifiée en vue d'assurer le développement durable des localités concernées. En particulier, la composante 3 du projet relatif à la conservation communautaire des écosystèmes est spécialement composée des activités dont leur mise en œuvre permettra d'assurer la durabilité du projet. Certaines activités de la composante 2 prennent en compte également de ce volet de durabilité environnementale. C'est le cas de la mise en place de minicentrales solaires de 15-20 KW dans chaque écovillage qui sont des énergies propres.

Sur le plan économique, le développement des activités (maraichage, la pisciculture, l'apiculture, les ressources de la PTFM, l'élevage) génératrices de revenus pour les communautés surtout pour les couches sociales telles que les femmes et les jeunes est un élément important pour la durabilité du projet.

Au plan social, toutes les activités ont été identifiées en collaboration avec les communautés. Ce qui a permis de définir des actions qui visent à répondre efficacement aux besoins réels de ces communautés tout en tenant compte des éléments culturels de chaque localité.

Sur le plan institutionnel, la totalité des activités de la première composante se focalise sur le renforcement de l'organisation communautaire avec la mise en place des comités villageois spécialisés (CVS) tout en définissant leur positionnement et leurs interactions avec les structures administratives telles que la chefferie traditionnelle, les comités villageois de développement et les élus locaux. Cette organisation permet d'asseoir une base solide pour la durabilité du projet sur le terrain.

En ce qui concerne les aspects techniques, la planification du projet a prévu la formation des techniciens en vue de prendre en charge la maintenance des équipements du projet. Par exemple la formation (i) de 2 artisans par écovillage dans la construction de 2 biodigesteurs de démonstration ; (ii) des membres du CVS sur le fonctionnement, l'entretien et la maintenance des installations énergétiques ; et (iii) de 2 artisans dans les techniques de production, d'utilisation et d'entretien des foyers améliorés métalliques.

Au vu de ce qui précède, la conception du projet a mis un accent sur la durabilité du projet. Cependant, il ne serait pas inintéressant de souligner l'absence de clarté sur les modalités de l'utilisation de l'énergie des minicentrales solaires par les ménages. Ces modalités devraient être définies en prenant

en compte l'esprit du projet, le niveau de vie des ménages et la pérennité des infrastructures énergétiques.

### **Éléments de durabilité pris en compte lors de la mise en œuvre**

L'exploitation de la documentation liée à la mise en œuvre du projet, la collecte des données et les observations sur le terrain ont permis d'attester que la durabilité a été prise en compte lors de la mise en œuvre des activités. La réalisation effective des activités conçues pour assurer la durabilité du projet a été un élément important. Même si les comités villageois spécialisés n'ont pas été mis en place au complet dans tous les écovillages, la plupart des membres des CVS rencontrés réfléchissent à l'après-financement du projet. Ces membres ont un bon niveau de connaissance du déroulement du projet et constituent aujourd'hui les repères du projet dans leurs villages. Malgré les efforts d'inclusion des parties prenantes et les éléments de durabilité du projet, certains bénéficiaires ont des réserves sur la pérennité des actions du projet du fait de la non réalisation de certaines activités.

Cependant, dans certains écovillages, les initiatives collectives d'organisation et de gestion des équipements montrent que les communautés ont pris conscience et prendront des mesures pour la pérennisation du projet. *« Après le départ du projet, nous sommes capables de continuer et de maintenir les acquis. Par exemple, au niveau des forages, nous avons placé les femmes au niveau des pompes et elles collectent un peu d'argent, et cet argent servira à faire face aux éventuelles pannes. Au niveau de l'électricité, ça nous embête beaucoup, car nous n'avons pas d'électriciens ici, c'est un petit frère qui nous vient en aide quand nous avons quelques pannes. Pour les moulins, le chef est allé chercher un réparateur de moulins qui est avec nous, c'est, lui aussi le meunier. En matière de jardinage, nous avons fait un effort pour que les femmes aient une coopérative, elles cotisent et ont des comptes, lorsqu'elles ont des soucis de canalisation, on appelle un plombier et il vient réparer ça »*. Ces propos d'un leader communautaire d'écovillage de Doufouli rassurent quant à la pérennité du projet même si quelques difficultés persistent. Pour les acteurs impliqués dans le développement des AGR, la pérennité du projet semble assurée lorsqu'on analyse les propos de cette dame dans l'écovillage de Doufouli *« Oui, notre communauté est en mesure de poursuivre et maintenir les acquis du projet sans appui. Moi, par exemple, je peux poursuivre même sans l'aide du bailleur de fonds parce que j'ai eu la base déjà. Je suis au niveau des poissons et j'ai reçu une formation dans le cadre du projet. Je sais comment faire la nourriture des poissons et depuis un certain temps, on ne nous fournit plus la nourriture des poissons. C'est nous-même qui le faisons. Ils ont cessé de nous appuyer depuis que les poissons ont commencé par grandir »*.

L'implication forte des départements ministériels clés à la mise en œuvre du projet est un élément important de pérennisation. Ces départements clés tels que les ministères en charge de l'eau, de l'énergie et de l'agriculture doivent intégrer les acquis du projet à leur parc d'équipements et les écovillages à leur dispositif de suivi en vue de soutenir les communautés à assurer le fonctionnement des installations du projet.

## **2.8- Genre**

Le projet de développement des Ecovillages a planifié inclure les considérations de genre afin de s'assurer qu'il y a une équitable participation des femmes et des hommes dans les processus de prises de décisions et dans la mise en œuvre des activités de pilotage de la gouvernance du développement

local et adaptation. Ce projet ne devrait pas contribuer à accentuer les inégalités de genre dans les différentes communautés.

Depuis le niveau central, il est fait en sorte que les comités mis en place dans le cadre de ce projet (le comité de pilotage (CP), le comité scientifique et technique (CST) et dans le dispositif de gestion du projet avec un important rôle dans les arrangements institutionnels soient composés aussi bien des femmes que des hommes et cela devrait être de même pour les comités villageois spécialisés.

Toutes les activités et réalisations dans les différentes localités profitent aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Toutes les couches des localités bénéficiaires profitent des réalisations du projet (électricité, eau).

L'activité relative à la création d'activités génératrices de revenu est essentiellement réservée aux femmes afin de leur permettre de gagner de l'argent pour soutenir les maris dans les dépenses quotidiennes. *« Pour les AGR ce sont fondamentalement les groupements de femmes que nous ciblons, nous savons que les papas et les enfants mangent à travers les femmes ; et en faisant ainsi, nous voyons que le genre est très bien respecté et on ira en accroissement de cette frange de la population à encourager au niveau du projet »* les propos d'un acteur au niveau central. À un chef de village de renchérir *« Tout le monde profite de tout ce qui est fait, les hommes, les femmes, les jeunes et les enfants. L'eau et l'électricité profitent à tous les ménages du village »*.

Le projet de développement des Ecovillages a donc pris en compte toutes les couches des villages bénéficiaires. Toute la population est impliquée à tout le processus de mise en œuvre du projet. Le genre est donc pris en compte à tous les niveaux, de l'équipe de mise en œuvre jusqu'aux bénéficiaires.

## 2.9- Redevabilité

Lors de la conception du projet, un diagnostic participatif a été effectué, impliquant activement les communautés dans la reconnaissance des défis propres à leur village. Cet exercice collaboratif a également permis de dégager collectivement les solutions envisageables pour pallier leurs difficultés. À partir des explications qui leur sont fournies à chaque étape, les sites devant abriter les réalisations sont choisis par les populations elles-mêmes. Ceci fut confirmé par un jeune leader de Klotchomé en ces termes *« Nous avons nous-mêmes choisi les terrains pour la construction de tout. C'est nous qui avons décidé d'où les poteaux électriques passeront dans le village »*. *« Avant l'installation ; on a fait plusieurs réunions. Oui, je suis élu local, originaire du village d'Amondè. Dès qu'on nous a annoncé le projet, nous avons réuni la communauté pour leur expliquer. Ensuite, on fait les actes de donations de terres pour le site maraicher et la plateforme. Nous sommes un relais de l'administration locale »* a déclaré un élu local.

Les comités installés dans les différents villages ont pour prérogatives de contrôler et de faire le suivi des réalisations afin de rendre compte aux populations et recueillir leurs approbations. Les comités se réunissent avec les acteurs impliqués au niveau local pour discuter des problèmes et chercher ensemble les solutions. Ces réunions permettent aussi de remonter les difficultés et les appréciations faites des réalisations au comité de pilotage du projet de développement des Ecovillages.

Un acteur au niveau central et un autre du niveau local ont respectivement abordé cet aspect en ces termes :

*« À chaque fois par semestre ou par trimestre les réunions de comité sont organisées et c'est par les bénéficiaires, elles même qui le font et tout ce qui se fait dans la localité est présenté et apprécié ce qui permet de parler des difficultés et des solutions d'approches ; d'exposer les bonnes pratiques de*

*certaines localités que d'autres localités ont copié ou peuvent copier donc ça se fait régulièrement ; sur cet aspect les populations sont impliquées dans le suivi et le contrôle de l'exécution des ouvrages »*

*« Chaque trois mois, les membres CVD et les commissions se retrouvent pour voir les activités, les manquements. Chaque année, nous avons une AG avec toute la population, où on explique tout ce qui est rentré, tout ce qui est sorti, les difficultés. Donc la population est informée de ce qui se passe ».*

Les populations donc à travers leurs représentantes donnent leurs appréciations des réalisations ainsi que de poser sur la table les difficultés rencontrées dans l'exécution des activités du projet.



### **III- Leçons apprises et quelques points d'amélioration**

---

Le projet de développement des écovillages est un projet intégré et unique en son genre. L'analyse des documents, des données et les observations du terrain montre que c'est un projet qui, de sa conception jusqu'à mise en œuvre, prend en compte les aspects du développement durable. C'est l'un des projets phares en matière du développement durable au Togo.

#### **3.1- Leçons apprises**

L'un des points forts de ce projet réside dans sa conception qui prend en compte la pérennité des actions du projet sur le terrain. Cette anticipation a permis d'obtenir des résultats tangibles sur le terrain. Par exemple, à Amondè les AGR du projet ont pu dégager des ressources pour participer à la construction d'un hangar dans le marché du village. La forte mobilisation et collaboration entre les départements sectoriels concernés par les actions du projet a été un point fort de la mise en œuvre du présent projet. Cette forte collaboration a permis d'obtenir les résultats sur le terrain et constitue aussi un élément de la pérennisation du projet. L'engagement du PNUD pour la mobilisation des ressources financières et les appuis techniques pour la mise en œuvre du projet est aussi un élément important à souligner. Il y a lieu de noter également la détermination de l'Etat Togolais qui renforce progressivement sa participation financière pour le projet. Ce sont des preuves qui indiquent l'engagement fort du gouvernement et son partenaire (PNUD) à faire de ce projet un modèle de développement durable du territoire togolais.

Cet engagement démontre que les deux partenaires ont la compréhension parfaite des besoins des communautés sur le terrain. Il a été noté un véritable besoin en infrastructures d'accès à l'eau potable et à l'énergie ainsi que le développement des moyens d'existence durable comme l'apiculture et la pisciculture. Les résultats du projet démontrent que la fourniture de l'énergie solaire, la fourniture de l'eau potable, le développement des activités de maraîchage pour toute saison et d'autres AGR mises en place par le projet ont amélioré les revenus et la nutrition des communautés et constituent une source de motivation des populations pour la gestion durable des ressources naturelles. Ce qui explique l'enthousiasme parmi les populations concernant le projet de culture hors saison, qui représente une nouveauté dans plusieurs localités telles que Doufouli et Amondè. Cette passion croissante pour l'initiative appelle un soutien important en équipements pour développer les zones de culture maraîchère au bénéfice des autres écovillages où l'activité maraîchère n'a pas encore connu de succès. Les témoignages des leaders communautaires lors des entretiens montrent que les communautés attribuent l'amélioration des taux de réussite scolaire de leurs enfants à l'accès de l'énergie et de l'eau potable. Cette liaison s'expliquerait par l'allègement des activités ménagères des élèves (surtout les jeunes filles) grâce à la proximité de l'eau potable, des plateformes multifonctionnelles pour la transformation des produits agricoles et à l'utilisation de l'éclairage sur la de l'énergie des minicentrales solaires pour les études.

Une autre leçon apprise est les effets de l'utilisation de la main-d'œuvre locale pour les opérations de reforestation qui a favorisé la création d'emplois verts temporaires dans les écovillages et a renforcé les revenus des communautés impliquées dans les activités de reboisement, la surveillance et la maintenance des sites reboisés. Même s'il est ressorti que quelques bénéficiaires estiment que le niveau d'appropriation reste à améliorer, l'utilisation de la main d'œuvre locale et l'implication des communautés dans la préparation et la mise en œuvre des activités contribue à l'appropriation du projet par les bénéficiaires et sa réussite. Donc les communautés ne doivent plus être considérées comme de simples bénéficiaires mais aussi comme acteurs de mise en œuvre des projets.

#### **3.2- Quelques points d'améliorations**

En dépit de ces points forts, quelques aspects nécessitent des efforts supplémentaires en vue de consolider les acquis du projet. En premier lieu, l'analyse des données collectées et les informations issues des observations du terrain montre que les comités villageois spécialisés mis en place dans certains écovillages constituent un socle pour la pérennité du projet. Malheureusement ces comités spécialisés ne sont pas fonctionnels dans certains écovillages tels que Nassiète, à Klotchomé et à Zanvé. Ce qui constitue un handicap majeur puisque tout se repose sur le comité villageois de développement. Lors du passage de la mission d'observation à Nassiète, il a été constaté que l'absence de ces comités spécialisés n'encourage pas la cohésion de la communauté autour du projet. Les jeunes n'ont pas encore compris le concept d'écovillage et croient que le projet est l'affaire du comité villageois de développement dont le membre dynamique n'est pas de leur génération. La mise en place de ces comités villageois spécialisés en impliquant les jeunes de tous les quartiers pourrait désamorcer les tensions entre les différents quartiers du village Nassiète. Le deuxième point d'amélioration du projet est le faible débit des forages (Nassiète, Amondè, Douffoulli, Klotchomé). La mission d'observation a été témoin de la non-disponibilité d'eau dans les bornes-fontaines avant 10 heures du matin à Nassiète. Ce qui fait penser à la faible capacité des dispositifs solaires pour le pompage d'eau au niveau des châteaux d'eau. Cette hypothèse semble ne pas se confirmer puisque selon la commission Eau et Assainissement de l'écovillage Amondè, ils ont le même problème au niveau du forage réservé au maraichage. Pour trouver une solution, le système solaire a été remplacé par une source d'énergie venant du réseau national (CEET), mais le problème persiste. Le manque d'eau dans ces écovillages est à l'origine de la non-exploitation de toute la potentialité de maraichage. À Amondè, plus de 7 hectares ont été mobilisés pour le maraichage, mais un quart d'hectare est mis en valeur. À Nassiète, le maraichage est quasi inexistant. Troisième point d'amélioration est relatif aux pannes récurrentes des moulins et des batteries des minicentrales solaires. Ces pannes occasionnent des dépenses énormes avec pour conséquence la déception de certains leaders communautaires qui ne croient plus à la pérennité du projet. Ce problème est accentué par la non-disponibilité des techniciens pouvant assurer la réparation et la maintenance de ces équipements. En quatrième position, la mobilisation des ressources pour renforcer le dispositif de suivi-évaluation doit être améliorée. Selon les informations tirées de la revue documentaires et les entretiens avec les parties prenantes, le dispositif de suivi-évaluation n'a pas été efficace par manque de moyen de transports. Certains membres du comité de pilotage ne sont jamais allés sur le terrain pour apprécier l'évolution de la mise en œuvre des actions qu'ils sont censés apprécier. Cette faiblesse du dispositif de suivi-évaluation peut endosser la responsabilité de la non-réussite de l'élevage des ruminants dans presque tous les écovillages. Selon les informations, le manque de vétérinaire serait à l'origine de cet échec. Le point cinq d'amélioration est la non-implication du département en charge de la santé alors qu'il était prévu la construction d'une case de santé dans les écovillages qui manquent de structure de soins de santé. Le sixième point d'amélioration est relatif à la non-utilisation de matériaux locaux pour la réalisation de certains AGR telle que la pisciculture. Malgré leurs bienfaits comparativement aux étangs, les bacs utilisés pour la pisciculture ne semblent pas être accessibles aux communautés. Ce qui ne rassure pas sur la pérennité de cette activité. Par exemple, les deux premiers bacs qui sont hors usage à Amondè ne sont pas remplacés et les pisciculteurs n'ont pas d'informations sur le processus d'acquisition de ce matériel. L'évaluation a noté également un manque de la définition des conditions d'accès à l'énergie et d'autres équipements (PTFM) par la population, ce qui ne permet pas les entrées de ressources financières pour faire face à la maintenance et aux réparations d'éventuelles pannes.

### 3.3- Quelques menaces

Outre ces points d'amélioration, quelques menaces telles que les conflits inter communautaires à Nassiète et le problème de gestion des équipements du projet à Zanvé sont des menaces sérieuses à la réussite du projet. En effet, à Nassiète, il existe des conflits entre les 4 quartiers du village. Ce conflit aurait entraîné l'installation éparpillée des équipements du projet puisque chaque quartier a souhaité disposer de l'installation d'un équipement. Il aurait été bénéfique que le château d'eau soit plus proche de la minicentrale solaire afin de bénéficier de l'énergie pour pompage d'eau. Les conflits entre les jeunes et le responsable du comité villageois de développement est né de la gestion des ressources générées par la plateforme multifonctionnelle. Les jeunes reprochent aux responsables du CVD et le chef du village d'avoir utilisé à leur propre compte les ressources générées par l'exploitation du moulin. Les deux autorités sont également reprochées d'utiliser illégalement le tricycle acquis dans le cadre de maraichage.

L'évaluation n'a pas eu d'information significatives sur l'influence directe de la situation sécuritaire qui prévaut dans la région des savanes, mais il est évident que c'est une menace tant sur le plan financier que sécuritaire. En effet, l'évolution de cette situation a un impact direct sur les priorités stratégiques du gouvernement. Ce qui pourrait reléguer le projet de développement des écovillages à une position où peu de ressources financières de l'Etat sera alloué.

## Conclusions et recommandations

---

L'évaluation finale du projet de développement des Ecovillages commandité par le Programme des Nations Unie pour le Développement est mis en œuvre par le ministère de l'Environnement et des ressources forestières dans cinq villages dans cinq régions au Togo. L'ambition de ce programme est de promouvoir un développement local durable, peu émetteur en carbone, résistant aux changements climatiques, et soucieux de la préservation des Aires Protégées environnantes via le modèle des écovillages. L'examen des données recueillies révèle que la plupart des interventions préconisées ont été entièrement mises en place, d'autres partiellement, tandis que certaines n'ont pas vu le jour. Il est important de noter que le degré d'achèvement varie d'un écovillage à l'autre.

Les initiatives conduites par le projet ont induit des changements significatifs pour les populations des écovillages, avec des améliorations notables soulignées par les témoignages des bénéficiaires. L'accessibilité à des services de base tels que l'électricité et l'eau potable, jadis inespérés, a considérablement influencé la qualité de vie locale, se répercutant positivement sur les plans sanitaire, éducatif et alimentaire. L'élévation du niveau de vie est attribuée à l'habile exploitation des ressources disponibles, un succès qui découle directement de l'approche participative et inclusive adoptée par le projet.

L'analyse souligne par ailleurs que le projet de développement des écovillages est une initiative phare au Togo, adoptant une démarche holistique qui embrasse toutes les facettes du développement durable : économique, sociale, environnementale et culturelle, cette dernière incluant les mécanismes de gouvernance et législation communautaire. Ce projet s'aligne avec les objectifs d'égalité des genres du Plan National de Développement (PND) au Togo pour la période 2018-2022, ainsi que les Objectifs de Développement Durable (ODD) et le Cadre de Programme de Pays (CPD) 2019-2023 pour le Togo. Sa mise en œuvre est en harmonie avec un ensemble d'autres projets pilotés au Togo par le gouvernement, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les acteurs de la société civile. Ces projets multisectoriels, qui se déploient à travers différentes régions, sont portés par divers départements ministériels en collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG).

Les réalisations concrétisées dans chaque localité répondent aux besoins exprimés par les populations elles-mêmes. Des évaluations préliminaires ont permis d'identifier les problématiques spécifiques aux villages et d'élaborer des solutions avec les communautés. Des réunions périodiques ont lieu dans les écovillages pour informer les habitants de l'avancement du projet et recueillir leurs retours et préoccupations, qui sont ensuite relayés au comité de pilotage ou à l'unité de mise en œuvre pour éclairer la stratégie et les actions futures.

***Au regard de tout ce qui précède, les recommandations suivantes sont formulées et leurs prises en compte permettront de faire des cinq localités les véritables écovillages.***

- Poursuivre l'exécution du projet au sein des cinq écovillages afin de renforcer les résultats déjà obtenus tout en mettant en place les activités restantes, notamment l'établissement des comités villageois spécialisés, la construction de salles polyvalentes, l'installation de connexions internet, l'extension de l'électricité aux salles de classes ;
- Mobiliser les fonds nécessaires pour améliorer le système de suivi-évaluation en incluant le financement du comité de pilotage et les structures déconcentrées chargées du suivi rapproché. La mobilisation de ces fonds peut se faire à travers la mobilisation d'autre partenaires techniques et financiers ;

- Intensifier la coopération avec les différents ministères concernés en incorporant le ministère de la Santé dans le comité de pilotage et en assurant la réalisation des activités liées à la santé au sein des écovillages ;
- Faire une étude diagnostic des problèmes de faible pression d'eau ou l'absence d'eau dans les bornes-fontaines ;
- Réaliser un audit technique concernant les fournitures et équipements des minicentrales solaires afin d'identifier les causes des pannes fréquentes des batteries ;
- Mener une étude pour comprendre la volonté des ménages à payer pour accéder à l'électricité fournie par les minicentrales solaires, en tenant compte du niveau de vie des ménages et de la durabilité de cette source d'énergie ;
- Intégrer les équipements acquis grâce au projet dans l'inventaire national des équipements, en coordination avec les ministères sectoriels ;
- Déléguer aux entités locales la responsabilité de former les techniciens pour la maintenance et la réparation des équipements acquis dans le cadre du projet ;
- Établir des accords avec les ONG locales pour sensibiliser les communautés sur le concept d'écovillage et leurs responsabilités, former les comités villageois spécialisés et les soutenir dans la gestion des infrastructures et services mis en place ;
- Transformer le projet de développement des écovillage en programme de développement durable local. Ce qui permettra de mobiliser d'autres partenaires sur des aspects spécifiques telle la santé, l'éducation et les pistes rurales.

## Annexes

---

### 6.1- Equipe de mission

Chargés des entretiens, observations, analyse des données et rédaction du rapport.

N°	Nom et prénoms	Occupation	Téléphone
1	AYELIM Mahassime	Consultant	90 84 04 95
2	AKPAMI Kodjo Wolanyo	Consultant assistant	90 75 78 83

Assistants chargés de de collecte de données quantitatives et focus group

N°	Nom et prénoms	Village	Occupation	Téléphone
1	KOLANI Lardja	NASSIETE	Doctorant en économie de développement	93 68 88 11/97 45 06 17
2	KPELEGA Bouweréou	AMONDE	Mastérent en sociologie Urbaine	92 67 84 00
3	TCHAYIZA Abdel – Walid	DOUFOULI	Technicien Supérieur en Transport-Logistique	90 67 90 12
4	DAGNO Yao Wilfried	ZANVÉ	Mastérent en statistique appliquée à l'économie	92 10 45 61
5	KOFFI Messan Akoèté	KLOTCHOMÉ	Maître en sociologie	90 27 67 18

### 6.2- Chronogramme de collecte de données

N°	Activités	Début	Fin
1	Revue documentaire	26/02/2024	05/03/2024
2	Élaboration des outils de collecte de données	06/03/2024	10/03/2024
3	Sensibilisation des parties prenante pour les entretiens	18/03/2024	22/03/2024
4	Réalisation des entretiens avec les acteurs au niveau central	25/03/2024	29/03/2024
5	Formation des assistants de collecte des données quantitatives	08/04/2024	08/04/2024
6	Collecte des données quantitative	09/04/2024	14/04/2024
7	Observations sur le terrain et entretiens avec les bénéficiaires	09/04/2024	14/04/2024



8	Transmission du rapport de synthèse des consultations des acteurs	16/04/2024	16/04/2024
9	Rédaction du Draft de rapport d'évaluation du Projet de développement des écovillages	16/04/2024	21/04/2024
10	Transmission du Draft de rapport d'évaluation du Projet de développement des écovillages	22/04/2024	22/04/2024
11	Rédaction du rapport final d'évaluation du Projet de développement des écovillages	25/04/2024	25/04/2024
12	Transmission du rapport final d'évaluation du Projet de développement des écovillages	26/04/2024	26/04/2024

N°	Cible	Date et de l'entretien en ligne	Liens
1	Comité de pilotage	26/03/2024 11 heures 30 min	<a href="https://us06web.zoom.us/j/81738527518?pwd=UbU9e9XFVkh8YSwIAz74SCksl7Xe0e.1">https://us06web.zoom.us/j/81738527518?pwd=UbU9e9XFVkh8YSwIAz74SCksl7Xe0e.1</a>
2	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	26/03/2024 09 heures 00 min	<a href="https://us06web.zoom.us/j/84930061302?pwd=MmuB1u74OJNwv3qN1WCdAUO1auuNnU.1">https://us06web.zoom.us/j/84930061302?pwd=MmuB1u74OJNwv3qN1WCdAUO1auuNnU.1</a>
3	Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération	29/03/2024 09 heures 00 min	<a href="https://us06web.zoom.us/j/81714321439?pwd=X2RWxhHXbgNTMiINQQZVe7G9GIhiuU.1">https://us06web.zoom.us/j/81714321439?pwd=X2RWxhHXbgNTMiINQQZVe7G9GIhiuU.1</a>
4	Ministère de l'économie et des finances	29/03/2024 14 heures 30 min	<a href="https://us06web.zoom.us/j/87200895483?pwd=loxbDwUcG4nYnOo3Qd24YBzlcwa7D7.1">https://us06web.zoom.us/j/87200895483?pwd=loxbDwUcG4nYnOo3Qd24YBzlcwa7D7.1</a>
5	Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural	27/03/2024 09 heures 00 min	<a href="https://us06web.zoom.us/j/85419837596?pwd=86L8bdQYLbNHyo2RCveEN0rHltO1HZ.1">https://us06web.zoom.us/j/85419837596?pwd=86L8bdQYLbNHyo2RCveEN0rHltO1HZ.1</a>
6	Ministre du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'emploi des jeunes	29/03/2024 11 heures 00 min	<a href="https://us06web.zoom.us/j/81414195544?pwd=BZZR1q9h6AWfRpMe84K9WoyjBms6vh.1">https://us06web.zoom.us/j/81414195544?pwd=BZZR1q9h6AWfRpMe84K9WoyjBms6vh.1</a>
7	Ministère des mines et de l'énergie	27/03/2024 11 heures 00 min	<a href="https://us06web.zoom.us/j/87182423250?pwd=Ffs9r6uA6DvW98OAstNoqEuJBdWdeU.1">https://us06web.zoom.us/j/87182423250?pwd=Ffs9r6uA6DvW98OAstNoqEuJBdWdeU.1</a>
8	Agence Togolaise d'Electrification Rurale et des Energies Renouvelables (AT2ER)	28/03/2024 14 heures 30 min	<a href="https://us06web.zoom.us/j/86994382541?pwd=f3W19Jh1lbaGMWdqJL2TW2j1ExRUUK.1">https://us06web.zoom.us/j/86994382541?pwd=f3W19Jh1lbaGMWdqJL2TW2j1ExRUUK.1</a>

N°	Cible	Date et de l'entretien en ligne	Liens
9	Université de Lomé	28/03/2024 11 heures 00 min	<a href="https://us06web.zoom.us/j/83210369939?pwd=TMVhxoKtUDxBWbRY5zYtWUxW5brC9q.1">https://us06web.zoom.us/j/83210369939?pwd=TMVhxoKtUDxBWbRY5zYtWUxW5brC9q.1</a>
10	Programme des nations unies pour le développement (PNUD)	28/03/2024 09 heures 00 min	<a href="https://us06web.zoom.us/j/86263771098?pwd=g6aSiibppp5t090u58oBxAoN7z8cGu.1">https://us06web.zoom.us/j/86263771098?pwd=g6aSiibppp5t090u58oBxAoN7z8cGu.1</a>
11	Equipe du projet	03/04/2024 09 heures 00 min	

N°	Cible	Personne de contact	date
1	Les ONGs impliquées	WEP-TOGO	03/04/2024
		AREF	03/04/2024
		TMSU	03/04/2024
2	Comités villageois de développement et Comités Villageois Spécialisés	Zanvé : (CVD)	08/04/2024
		Klotchomé : (CVD)	09/04/2024
		Doufouli : (CVD)	10/04/2024
		Amondè : (CCD)	11/04/2024
		Nassiète : (CVD)	12/04/2024
3	Chefs traditionnels et coutumiers	Zanvé : (chef)	08/04/2024
		Klotchomé : (chef)	09/04/2024
		Nassiète : (chef)	12/04/2024
4	Elus locaux	Haho (DR env Plateaux	09/04/2024
		Binah 2 (Maire : M.Ali Tatangue)	11/04/2024
		Blitta (Maire :M.Dazimwai)	10/04/2024
		Tandjouare (DR Env Savane)	12/04/2024
	Chef de ménages		08 au 13/04/2024
5	Femmes leaders		08 au 13/04/2024
8	Jeunes leaders	Nassiète (Kombaté)	12/04/2024
		Zanvé (Mathieu)	08/04/2024

N°	Cible	Personne de contact	date
		Klotchomé (Assou)	09/04/2024
		Doufouli (Goba)	10/04/2024
		Amondè (Mèmèn)	11/04/2024
9	Les organisations communautaires de base (OCB)		08 au 13/04/2024
10	Les acteurs privés		02 au 05/04/2024

## 6.3- Outils de collecte de données

### Guide d'entretien pour le niveau central

#### I- La stratégie

Q1- A quel moment du déroulement du projet de développement d'écovillage votre structure a été associé ?

Avez-vous été associé au montage du projet ? au lancement ? à la réalisation des activités ?

Q2- Quelle a été la stratégie de mise en œuvre du projet et quelle est sa contribution aux résultats obtenus ? Quelles sont les approches utilisées ?

#### II- Pertinence du projet

Q3- En quoi, le projet de développement d'écovillage est-il conforme aux missions de votre structure ?

Q4- Dans quelle mesure, selon vous, le projet de développement des écovillages est en conformité avec la politique de l'Etat Togolais ? Le projet de développement des écovillage est il importants pour les communautés villageoises concernées ?

#### III- Cohérence du projet

Q5- Avez-vous connaissance des projets similaires au Togo ? Quelles ont été les synergies entre ces projets et celui du développement des écovillages ?

Q6- Quelles ont été les synergies entre les différents départements ministériels dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet ?

Q7- Quels ont été les points forts de la collaboration entre votre structure et le ministère de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet ?

Q8- Quels ont été les éventuels points d'améliorations pour une meilleure collaboration entre votre structure et le ministère de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet ?

#### IV- Effet/impact

Q9- Quels sont les impacts induits par le projet de développement des écovillages ?

-impact sur les communautés

- impact sur les parties prenantes de la mise en œuvre

Q10- Quels sont les éventuels effets non prévus par le projet ?

#### V- Durabilité du projet

Q11- Quels sont les éléments de pérennité du projet de développement des écovillages ?

- Au cours de la conception
- Au cours de la mise en œuvre
- Les stratégies

Q12- Quels pouvaient être d'autres éléments de pérennité du projet de développement des écovillages qui n'ont pas été exploités ?

## **VI-Genre**

Q12- En quoi le projet de développement des écovillage favorise-t-il l'autonomisation socio-économique des jeunes filles, des femmes et des personnes handicapées ?

## **VII- Redevabilité**

Q13- Comment les communautés bénéficiaires participent elles à la mise en œuvre du projet ?

Q14- Quel mécanisme permet aux bénéficiaires d'apprécier les actions du projet

## **VIII- Recommandation**

Q15- Qu'est-ce que vous avez le plus apprécié/aimé dans la mise en œuvre de ce projet?

Q16- Que proposeriez-vous pour améliorer les actions futures?

## **Guide d'entretien avec les:**

- Comités villageois de développement
- Comités Villageois Spécialisés
- Chefs traditionnels et coutumiers
- Elus locaux
- Femmes leaders
- Jeunes leaders
- Organisations communautaires de base (OCB)
- Acteurs privés
- ONGs impliquées

### **I. PERTINENCE DU PROJET**

- 1.1. Parlez-nous du projet « du Projet de développement des éco villages » ?
- 1.2. Ce projet a-t-il répondu aux besoins et aux attentes des communautés ?
- 1.3. Quels rôles avez-vous joués dans la mise en œuvre de ce projet ?
- 1.4. Quelles appréciations faites-vous des réalisations de ce projet ?

### **II. STRATEGIE**

- 2.1. Parlez-nous des stratégies développées à votre niveau ayant facilité la mise en œuvre des activités de ce projet

### **III. EFFETS/CHANGEMENTS INDUITS PAR LE PROJET DANS LES COMMUNAUTES COMMUNAUTE**

- 3.1. Quels sont les appuis (les réalisations) que votre communauté a reçu dans le cadre de ce projet ?
- 3.2. Ces appuis (les réalisations) ont-ils répondu aux besoins des populations (Femmes Hommes, Jeunes filles et jeunes hommes) de votre communauté? Comment ?
- 3.3. Quelles sont selon vous les réalisations qui ont plus répondu aux besoins des populations ?
- 3.4. Le projet a-t-il apporté des changements positifs sur les populations de votre communauté ? Lesquels ?
- 3.5. Le projet a-t-il apporté des changements négatifs ? Lesquels ?

### **IV. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET PÉRENNISATION DES ACQUIS DU PROJET**

- 4.1. Y-a-t-il des risques liés à la durabilité des réalisations/résultats/acquis du projet ?
- 4.2. Pensez-vous que votre communauté est en mesure de poursuivre/maintenir les acquis sans appui? Justifiez
- 4.3. Quels sont les mécanismes/stratégies mis en place dans votre communauté pour garantir la continuité des actions du projet ?

### **V. FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES DU PROJET**

- 5.1. Quelles sont selon vous les forces (facteurs internes favorables) et faiblesses (facteurs internes défavorables) du projet ?
- 5.2. Quelles sont selon vous les opportunités (facteurs externes favorables) et menaces (facteurs externes défavorables) du projet ?

### **VI. REDEVABILITE**

- 6.1. Vous et votre population êtes-vous informés des actions du projet écovillages ? des objectifs et des résultats attendus du projet ?

### **VII. RECOMMANDATIONS**

- 7.1. Qu'est-ce que vous avez le plus apprécié/aimé dans la mise en œuvre de ce projet ?
- 7.2. Que proposeriez-vous pour améliorer les actions futures ?

## **Guide de discussion de groupe avec les populations (hommes, femmes, jeunes)**

### **I. PERTINENCE DU PROJET**

- 1.1. Parlez-nous du projet « du Projet de développement des éco villages dans votre localité » ?
- 1.2. Ce projet a-t-il répondu à vos besoins et attentes?
- 1.3. Quelles appréciations faites-vous des réalisations de ce projet ?

### **II. STRATEGIE**



- 2.1. Parlez-nous des stratégies que vous avez développées qui ont facilité la mise en œuvre des activités de ce projet

### **III. EFFETS/CHANGEMENTS INDUITS PAR LE PROJET DANS LES COMMUNAUTES COMMUNAUTE**

- 3.1. Quels sont les appuis (les réalisations) que vous avez bénéficiés dans le cadre de ce projet ?
- 3.2. Ces appuis (les réalisations) ont-ils répondu à vos besoins  
Comment ?
- 3.3. Quelles sont selon vous les réalisations qui ont le plus répondu à vos besoins ?
- 3.4. Le projet a-t-il apporté des changements positifs dans votre vie dans votre communauté ?  
Lesquels ?
- 3.5. Le projet a-t-il apporté des changements négatifs dans votre vie dans votre communauté ?  
Lesquels ?

### **IV. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET PÉRENNISATION DES ACQUIS DU PROJET**

- 4.1. Y-a-t-il des risques liés à la durabilité des réalisations/résultats/acquis du projet ?
- 4.2. Pensez-vous que votre communauté est en mesure de poursuivre/maintenir les acquis sans appui? Justifiez
- 4.3. Quels sont les mécanismes/stratégies mis en place dans votre communauté pour garantir la continuité des actions du projet ?

### **V. FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES DU PROJET**

- 5.1. Quelles sont selon vous les forces (facteurs internes favorables) et faiblesses (facteurs internes défavorables) du projet ?
- 5.2. Quelles sont selon vous les opportunités (facteurs externes favorables) et menaces (facteurs externes défavorables) du projet ?

### **VI. REDEVABILITE**

- 6.1. Etes-vous informés des actions du projet écovillages ? des objectifs et des résultats attendus du projet ?

### **VII. RECOMMANDATIONS**

- 7.1. Qu'est-ce que vous avez le plus apprécié/aimé dans la mise en œuvre de ce projet ?
- 7.2. Que proposeriez-vous pour améliorer les actions futures ?

## **Questionnaire quantitatif**

### Section I : Chef de ménage

N°	Question	Modalités	Contrôle de cohérence
S1Q01	Quel est l'écovillage	1 = NASSIETE 2 = AMONDE 3 = DOUFOULI	

		4 = ZANVÉ 5 = KLOTCHOMÉ	
S1Q02	Le répondant est :	1 = Chef du ménage (CM) 2 = Conjoint/Conjointe du CM 3 = Parent du CM 4 = Enfant du CM 5 = Autre	
S1Q03	Quel est le sexe du chef du ménage ?	1 = Femme 2 = Homme	
S1Q04	Quelle est la principale source d'eau de boisson de votre ménage ?	1 = Forage 2 = Mini adduction d'eau 3 = Rivière 4 = Barrage 5 = Autres	Si > 2 aller à S1Q06
S1Q05	Ce forage ou mini adduction d'eau est-il réalisé par le projet Ecovillage ?	1 = Oui 2 = Non 3 = Ne sait pas	
S1Q06	Quelle est la principale source d'éclairage du ménage ?	1 = Courant du réseau du projet 2 = Courant du réseau national 3 = Système solaire personnel 4 = Lampion/Torche 5 = Autres	
S1Q07	Existe-t-il des élèves dans votre ménage ?	1 = Oui 2 = Non	Si 2 aller à S1Q10
S1Q08	Combien sont-ils ?		
S1Q09	Combien utilisent-ils l'éclairage du courant provenant du système du projet pour étudier ?		
S1Q10	Votre ménage dispose-t-elle d'une télévision ?	1 = Oui 2 = Non	Si 2 aller à S1Q11
S1Q11	Cette télévision utilise-t-elle l'électricité provenant du système du projet ?	1 = Oui 2 = Non 3 = Ne sait pas	
S1Q12	Votre ménage dispose-t-elle d'une parcelle irriguée avec des possibilités de culture d'agroforesterie intégrée en toute saison ?	1 = Oui 2 = Non	
S1Q13	Votre ménage fait-il de l'élevage avicole (volaille, des oiseaux) ?	1 = Oui 2 = Non	Si 2 aller à la section suivante
S1Q14	Est-ce que ces animaux sont des races améliorées hautement productives ?	1 = Oui 2 = Non 3 = Ne sait pas	
S1Q15	Qu'est-ce que vous avez le plus apprécié/aimé dans la mise en œuvre de ce projet ?	.....	
S1Q16	Que proposeriez-vous pour améliorer les actions futures ?	.....	

## Section II : Individus (Femmes, Hommes et élèves)

<i>Indicateurs</i>	<i>N° Questions</i>	<i>Modalités</i>	<i>Cohérence</i>
	S2Q01 Quel est le sexe de l'enquêté	1 = Femme	

<i>Indicateurs</i>	<i>N°</i>	<i>Questions</i>	<i>Modalités</i>	<i>Cohérence</i>
			2 = Homme	
	S2Q02	Quel l'âge de l'enquêté ?		
	S2Q03	Quel est le niveau d'instruction de l'enquêté ?	1 = Aucun 2 = Primaire 3 = Secondaire 4 = Supérieur	
	S2Q04	Catégorie d'enquêté	1 = Femme/Homme 2 = Elève	
<b>Femme et homme qui ne sont pas élèves</b>				
Indicateur 5 : IRRF 3.2.2: Pourcentage de producteurs de charbon utilisant des techniques efficaces de carbonisation du bois avec un rendement au moins supérieur à 30%	S2Q05	Produisez-vous du charbon avant le début du projet de développement des écovillages	1 = Oui 2 = Non	
	S2Q06	Le projet vous a-t-il appris de nouvelles techniques de carbonisation ?	1 = Oui 2 = Non	
	S2Q07	Est-ce que les quantités de charbon produites en utilisant les nouvelles techniques sont ... ?	1 = Supérieures aux quantités produites sans les nouvelles techniques 2 = Egales aux quantités produites sans les nouvelles techniques 3 = Inférieures aux quantités produites sans les nouvelles techniques 4 = Ne sait pas	
	S2Q08	Si supérieures, quel en moyenne le pourcentage ?		
Indicateur 6 : IRRF 3.2.3: Pourcentage de femmes productrices de charbon de bois reconverties à d'autres activités génératrices d'importants revenus	S2Q09	Le projet Ecovillages vous a permis de reconverter à d'autres AGR ?	1 = Oui 2 = Non	
	S2Q10	Si oui, quelles AGR		

<i>Indicateurs</i>	<i>N°</i>	<i>Questions</i>	<i>Modalités</i>	<i>Cohérence</i>	
Indicateur 10 : Pourcentage de la population avec un accès à l'énergie propre : a : % d'élèves ayant accès à l'éclairage pour étudier	S2Q11	Avez-vous une activité de transformation, de conditionnement, de conservation ou commercialisation des produits à travers les PTFM ?	1 = Oui 2 = Non		
	S2Q12	Est-ce que le projet a facilité l'allègement de vos travaux ménagers ?	1 = Oui 2 = Non		
	S2Q13	Est-ce que le projet a permis que vous soyez autonome financièrement ?	1 = Oui 2 = Non		
	S2Q14	Avez-vous un congélateur ou un réfrigérateur ?	1 = Oui 2 = Non		
	S2Q15	Utilisez-vous les produits congelés ?	1 = Oui 2 = Non		
	S2Q16	Ces produits congelés proviennent d'un congélateur utilisant le courant du système du projet ?	1 = Oui 2 = Non 3 = Ne sait pas		
	Tout le monde y compris élève				
	Indicateur 12 : % de personnes avec un accès aux Techniques d'Information et de Communication (NTIC) à travers : a) Téléphonie mobile ; a : l'internet ; b : la Télévision	S2Q17	Est-ce que vous utilisez l'éclairage du courant provenant du système du projet ?	1 = Oui 2 = Non	
		S2Q18	Avez-vous un téléphone androïde ?	1 = Oui 2 = Non	
		S2Q19	Avez-vous accès à (utilisez-vous) l'internet ?	1 = Oui 2 = Non	
S2Q20		Qu'est-ce que vous avez le plus apprécié/aimé dans la mise en œuvre de ce projet ?	.....		
Indicateur 13 : % de personnes avec accès à l'énergie dans la chaîne des activités de transformation, conditionnement, conservation et commercialisation des produits à travers les PTFM : a : % de femmes avec un allègement des travaux ménagers et autonomisation financière ; b: Recours aux services de la congélation ; c : % de femmes chefs ménages					

<i>Indicateurs</i>	<i>N° Questions</i>	<i>Modalités</i>	<i>Cohérence</i>
	S2Q21 Que proposeriez-vous pour améliorer les actions futures ?	.....	

Grille pour les responsables des stations aquacoles

N°	Question	Modalités
Q01	Quel est l'écovillage	1 = NASSIETE 2 = AMONDE 3 = DOUFOULI 4 = ZANVÉ 5 = KLOTCHOMÉ
Q02	En quelle année avez-vous commencé l'élevage des poissons ?	
Q03	Quelle est la quantité de poissons (Kg) produite en 2020	
Q04	Quelle est la quantité de poissons (Kg) produite en 2021	
Q05	Quelle est la quantité de poissons (Kg) produite en 2022	
Q06	Quelle est la quantité de poissons (Kg) produite en 2023	

Grille pour les Responsables des unités d'élevages des poulets de chair

N°	Question	Modalités
Q01	Quel est l'écovillage	1 = NASSIETE 2 = AMONDE 3 = DOUFOULI 4 = ZANVÉ 5 = KLOTCHOMÉ
Q02	En quelle année avez-vous commencé l'élevage des poulets de chair ?	
Q03	Quel est le nombre de poulets de chair commercialisés en 2020	



Q04	Quel est le nombre de poulets de chair commercialisés en 2021	
Q05	Quel est le nombre de poulets de chair commercialisés en 2022	
Q06	Quel est le nombre de poulets de chair commercialisés en 2023	

Grille pour les comités villageois spécialisés ou les comités villageois de développement

N°	Question	Modalités
Q01	Quel est l'écovillage	1 = NASSIETE 2 = AMONDE 3 = DOUFOULI 4 = ZANVÉ 5 = KLOTCHOMÉ
Q02	Nombre de Forêts Communautaires Villageoises (FCV) villageoises et inter-villageoises légalement mises en place à la périphérie des AP	
Q03	Superficie totale des Forêts Communautaires Villageoises (FCV) légalement établies à la périphérie des AP adjacentes, dotées de plan local d'aménagement et de gestion communautaire des ressources naturelles avec des chartes locales de bonne gestion et absence de défrichements	
Q04	Nombre de KM de pare-feux périmétraux et internes ouverts et régulièrement nettoyés par contrats-plans et plantés de part et d'autre avec des fruitiers ne brûlant pas vite et régulièrement nettoyés par contrats-plans	
Q05	Nombre de meules casamançaises améliorées	
Q06	Nombre de foyers améliorés en banco	
Q07	Nombre de comité de gestion durable des infrastructures et équipements d'eau	
Q08	Combien de femmes font partie de ces comités de gestion durable des infrastructures et équipements d'eau	
Q09	Nombre de comités de gestion des infrastructures et équipement de l'énergie	
Q10	Combien de femmes font partie de ces comités de gestion des infrastructures et équipement de l'énergie	